

CHAPITRE 18

Migration induite par le Projet

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	18-i
18 Migration induite par le Projet	18-1
18.1 Introduction.....	18-1
18.2 Synthèse de référence.....	18-1
18.2.1 Zone d'étude	18-1
18.2.2 Synthèse de référence.....	18-4
18.3 Évaluation des risques liés à la migration induite par le Projet.....	18-5
18.3.1 Contexte politique, administratif et réglementaire	18-5
18.3.2 Méthodologie d'étude.....	18-9
18.3.3 Caractéristiques de la population, du Projet et de la région et ampleur de la migration induite par le Projet.....	18-12
18.3.4 Attractivité de la zone, capacité d'absorption et risque de migration induite par le Projet	18-19
18.3.5 Résumé des risques liés à la migration induite par le Projet.....	18-33
18.4 Vue d'ensemble des impacts de la migration induite par le Projet.....	18-34
18.5 Atténuation des risques liés à la migration induite par le Projet	18-38
18.5.1 Plan de gestion de la migration induite par le Projet	18-38
18.5.2 Impacts résiduels de la migration induite par le Projet.....	18-41
18.6 Synthèse des conclusions	18-41
18.7 Références	18-42

TABLEAUX

Tableau 18.1 Communautés affectées par le Projet	18-3
Tableau 18.2 Engagements de l'EIES en matière de Migration induite par le Projet	18-7
Tableau 18.3 Caractéristiques de la région susceptibles d'attirer les immigrants	18-11
Tableau 18.4 Évaluation de la capacité d'absorption	18-12
Tableau 18.5 Évaluation du risque lié à l'immigration	18-12
Tableau 18.6 Prévisions du pourcentage de croissance (non gérée) en 2021-2050 et hypothèses sous-jacentes	18-16
Tableau 18.7 Projections de Migration induite par le Projet dans 6 localités 2021 - 2025	18-17
Tableau 18.8 Projections de Migration induite par le Projet dans 6 localités 2026 - 2050	18-18
Tableau 18.9 Attractivité de la zone, capacité d'absorption et classement du risque de MIP.....	18-20
Tableau 18.10 Résumé des risques liés à la migration induite par le Projet	18-33
Tableau 18.11 Résumé des impacts prévus et des impacts identifiés par les parties prenantes en matière de MIP	18-35
Tableau 18.12 Éléments clés du plan de gestion de la MIP	18-39

FIGURES

Figure 18.1 Zone d'étude et communautés affectées par le Projet	18-2
Figure 18.2 Localités dans le sud de la Guinée	18-14
Figure 18.3 Prévisions du taux de croissance démographique	18-15

18 Migration induite par le Projet

18.1 Introduction

Le présent chapitre fournit une évaluation du potentiel de migration induite par le Projet (MIP), ou influx migratoire, associé au Projet Simandou de Rio Tinto - Composantes mine et embranchement ferroviaire (le Projet). Il est parfaitement établi et admis que la MIP sera probablement un enjeu majeur pour le Projet. Cette conviction repose sur l'expérience d'autres projets similaires dans la région et sur l'observation de l'évolution des schémas d'implantation en réaction aux activités d'exploration autour du Projet, comme le détaille l'étude de base de la MIP en Annexe 18 : Rapport de l'état initial de la migration induite par le projet.

Le rapport d'évaluation des risques de MIP dont il est question dans le présent chapitre a donc pour but de déterminer l'ampleur de l'afflux et d'identifier les endroits les plus susceptibles d'être concernés par la MIP et/ou où les communautés d'accueil seraient plus vulnérables aux effets néfastes d'un tel influx migratoire.

18.2 Synthèse de référence

18.2.1 Zone d'étude

La zone autour de la mine est susceptible de connaître des niveaux élevés d'afflux migratoire au cours de la vie du Projet, car les populations sont attirées par le potentiel de recrutement, par la perspective de fournir des biens et des services à la mine, et par les opportunités de travail ou d'affaires réelles ou perçues découlant de l'augmentation générale du développement et de l'activité économique dans la zone. Le développement de la mine et du corridor ferroviaire associé peut également entraîner l'ouverture de certaines zones géographiques grâce à la création ou à l'amélioration de routes d'accès. Cela pourrait permettre aux communautés d'accéder à des zones qui étaient auparavant moins accessibles voire inaccessibles, ce qui peut attirer des personnes souhaitant y entreprendre des activités de subsistance ou des activités commerciales.

Le périmètre géographique susceptible d'être concerné par un afflux migratoire important induit par le Projet ne peut être défini avec précision, mais il devrait s'étendre aux communautés situées à une distance raisonnable de la mine et de l'embranchement ferroviaire qui peut être parcourue quotidiennement. Aux fins de la présente évaluation, l'étude est donc axée sur la zone d'influence (ZI) sociale du Projet, telle que définie à la section 2.1 de l'étude de base socioéconomique (Annex 15) et illustrée à la figure 18.1. Cette zone est appelée la « zone d'étude MIP » jusqu'à la fin du présent chapitre. Dans le cadre de l'évaluation du risque de MIP, les communautés affectées par le Projet (CAP) incluent les communautés individuelles et les regroupements de communautés tels que définis au tableau 18.1.

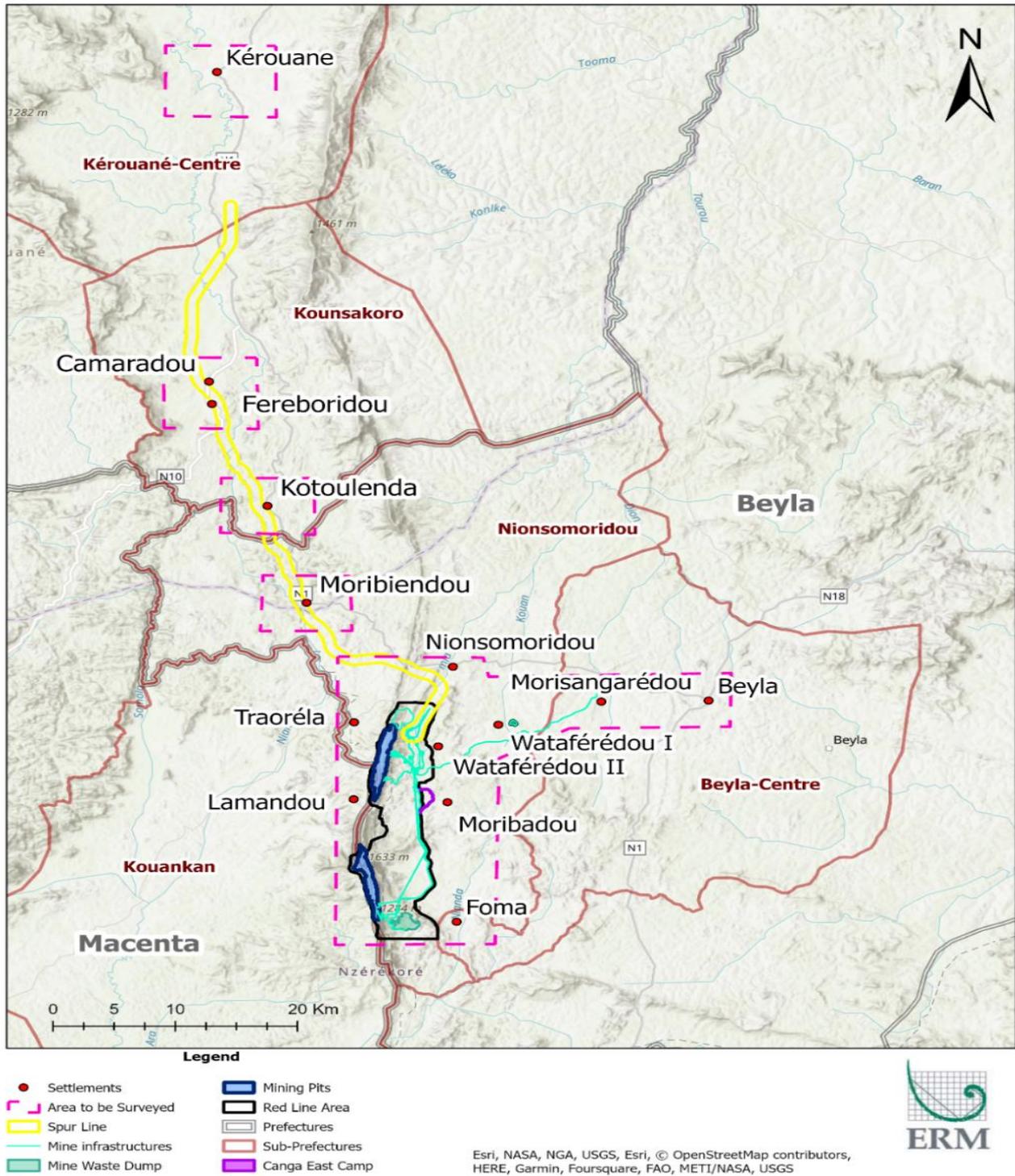


Figure 18.1 Zone d'étude et communautés affectées par le Projet

Tableau 18.1 Communautés affectées par le Projet

CAP	Emplacement géographique	Description
CAP 1	Ville de Beyla et ses alentours : Beyla Sobakono Diakolidou Sobakono	Beyla est le principal centre administratif, qui réunit la plupart des directions préfectorales concernées. C'est l'emplacement clé des voies de transport, une plaque tournante du commerce et un lieu d'approvisionnement. Beyla est composée de deux grands villages (Beyla Sobakono et Diakolidou Sobakono) qui ont tous deux leur propre chefferie traditionnelle. Beyla Sobakono se compose des secteurs Frébory, Dramé Oumar et Samory, tandis que Diakolidou Sobakono se compose des secteurs Kissibou, N'Balia, D. Tindikan, D. Sobakono, Boiro et Kémèbrouma. Beyla est située à environ 24 km à l'est de la concession minière. La réfection de la route allant de Beyla à la mine et sa concentration en logements pour les travailleurs fera de la ville le centre de développement de la région.
CAP 2	Moribadou	Communauté la plus proche de la zone de l'usine minière et du camp Canga East, à environ 2,5 km de la frontière de la concession et à environ 4 km de l'usine et des infrastructures minières. La zone a connu un développement important du fait de la vague récente de migration interne. Ce village est traversé par la route menant au camp de Canga East existant. La localité comprend huit quartiers informels (Kankoro, Mafanga, Konia, Kossadou, Belleville, Madina, Kennedy, Hèrèmakono) qui ont été établis au cours des 10 dernières années en raison de l'immigration dans la région.
CAP 3	Nionsomoridou et Wataférédou I et II	Nionsomoridou : cette communauté se situe à environ 2 km au nord-est de l'emprise de l'embranchement ferroviaire (à l'extérieur du corridor de l'embranchement ferroviaire) et abritera une base urbaine et un pont de 500 m de long. Il se situe également à environ 4 km de la frontière de la concession minière. Cette zone d'habitation est située directement à l'est de l'embranchement ferroviaire, à moins de 1 km de l'axe central de l'embranchement ferroviaire. Le corridor tampon de l'embranchement ferroviaire de 400 m coupe la frontière ouest de la zone d'habitation. Wataférédou I : Communauté située au nord-est de la crête de Simandou. Elle est située à environ 7 km à l'est de la zone de l'usine et des installations minières proposées. La nouvelle route d'accès à la mine, longue de 20 km et partant de la route nationale N1 à l'ouest de Beyla (près de l'aéroport de Beyla), s'étendra sur environ 2 km au sud de Wataférédou I. De plus, le nouveau camp de construction temporaire de la mine se situera à proximité de cette zone d'habitation. Wataférédou II : Communauté située au nord-est de la crête de Simandou. Elle est située à proximité de la zone de l'usine minière proposée (environ 2 km à l'ouest) et des installations minières et à proximité de la nouvelle route d'accès à la mine (environ 2 km au sud).
CAP 4	Traoréla, Bangalidou, Kamadou, Lamadou, Worono, Mandou et Banko	Communautés situées au nord-ouest/sur la partie ouest de la crête de Simandou, qui seront très proches du périmètre prévu des zones d'extraction de Pic de Fon. Avec Traoréla, le village de Lamadou est l'une des zones d'habitation les plus proches du côté ouest de la concession minière. Il est situé à environ 1,6 km de la partie sud de la mine à ciel ouvert de Ouéléba. Lamadou et Traoréla sont les deux seules localités du côté ouest de la concession et ces villages n'auront pas accès à la zone de la mine pendant la construction et l'exploitation. Traoréla se compose des secteurs de Gnèla, N'vamaradou et Késsérimoribadou.
CAP 5	Dandano, Silafarala et Touréla	Communautés situées au sud-ouest/sur la partie ouest de la concession, mais plus éloignées des activités minières. Elles n'ont pas d'accès direct à la concession à ce jour et n'en auront pas non plus lors de la construction et de l'exploitation.
CAP 6	Baladou (Bonodou), Foma et Kankoro	Communautés situées au sud-est/sur la partie sud de la concession minière, loin de l'exploitation principale et des zones d'infrastructure associées. Foma est située au sud-est de la concession minière, à environ 4 km du périmètre d'extraction minière de Pic de Fon. Elle comprend les secteurs de Foma-Centre et N'validou.

CAP	Emplacement géographique	Description
CAP 7	Kissiboula, Piyaro, Morisangarédou, Kéoulendou, Boubaro Wawakoro et Mamoridou	Communautés situées le long et à proximité de la route N1 reliant Beyla depuis l'ouest et le sud. Cette CAP inclut les communautés situées à proximité de la piste d'atterrissage de Beyla. Morisangarédou, par exemple, se situe à environ 600 m de la route d'accès à la mine (route de l'aéroport de Beyla M4) et à environ 1,6 km de l'aéroport de Beyla et comprend les secteurs de Morisangarédou I, Morisangarédou II, Gbobaro, Gnandou et Kéoulendou.
CAP 8	Mafindou et Banankoro	Communautés situées le long de la route allant de Nionsomoridou à Beyla.
CAP 9	Manankoro et Boola	Communautés situées le long de la route N1 vers le sud, en direction de N'Zérékoré. Cette route sera l'itinéraire de transport principal vers le Projet.
CAP10	Moribiendou, Féréboridou, Férédou, Camaradou et ville de Kérouané	Quatre zones d'habitation situées dans la zone de l'embranchement ferroviaire ¹ , qui, compte tenu de l'alignement de l'embranchement ferroviaire en septembre 2022, pourraient être touchés par le bruit. Celles-ci ont été choisies en fonction de critères de distance, compte tenu du corridor tampon de 900 m défini le long de l'embranchement ferroviaire (450 m de chaque côté) et des consultations avec Rio Tinto Simfer. C'est dans la ville de Kérouané que l'embranchement ferroviaire sera relié à le chemin de fer transguinéen menant au port de Winning Consortium Simandou (WCS). ² Cette ville est divisée en 5 secteurs (Nasser Marché, Nouny Touré, M'balia 1, M'balia 2, Nasser Mosqué).

18.2.2 Synthèse de référence

Les sources des données de base, les mises en garde et les références figurent dans l'annexe 18 : Rapport de référence sur la MIP.

L'analyse des données démographiques et géospatiales de référence contenues dans l'annexe 18 : Étude de base de la MIP, indique que la population globale installée dans la zone d'étude MIP a augmenté par rapport aux données de référence de 1996 (premières données disponibles) et de 2007 (données de référence pour les calculs d'accroissement de la population dans l'étude socioéconomique de base). Les chiffres montrent qu'au sein de cette tendance globale :

- L'évolution de la population dans certaines régions est corrélée à la hausse ou à la baisse des activités du Projet et des opportunités d'emploi perçues et réelles, ainsi qu'à d'autres opportunités économiques connexes.
- Les populations sont généralement en déclin depuis 2017 environ, les jeunes membres des communautés quittant leur village pour trouver du travail dans d'autres régions de Guinée et/ou à l'étranger.
- Les localités de Moribadou, Traoréla, Camaradou, Wataférou II et Beyla ont connu une croissance nettement supérieure à la tendance nationale.
- L'augmentation de la population due à la migration de réfugiés a ralenti ou cessé au cours de la dernière décennie et les réfugiés issus de la période de migration antérieure semblent bien intégrés dans les communautés.
- L'émigration a augmenté, principalement chez les jeunes à la recherche d'un emploi ailleurs en Guinée et/ou à l'étranger.

La comparaison de l'évolution des données démographiques et de l'historique des activités du Projet met en lumière la vitesse de réaction des migrants face aux potentielles opportunités locales associées aux activités d'exploration et de construction de la mine au fil du temps. Cela suggère un potentiel significatif de hausse de l'afflux migratoire à mesure que le Projet se développera. Cela indique également que la population immigrante est mobile, sensible à l'évolution

¹ L'embranchement ferroviaire est défini comme un section d'environ 70 km reliant la mine à le chemin de fer transguinéen à proximité de la ville de Kérouané.

² WCS est un consortium composé de la société singapourienne, Winning International Group (45 %), de Weiqiao Aluminium (membre du China Hongqiao Group) (35 %) et de United Mining Suppliers International (20 %). WCS est détenteur du bloc 1-2 de Simandou Nord (Gouvernement de la République de Guinée détenant une participation de 15 % dans le véhicule minier et WCS détenant 85 %) et des infrastructures associées.

des opportunités réelles et perçues, et apte à changer de stratégie de subsistance, et que l'afflux migratoire induit par le Projet sera tout aussi rapide, étendu et particulièrement sensible à l'évolution des opportunités.

Les données géospatiales n'indiquent pas encore une croissance rapide et/ou incontrôlée dans les zones rurales ou les localités. Cependant, il existe des points sensibles potentiels à Beyla et Moribadou, qui pourraient se développer dans cette direction et nécessiter une surveillance plus poussée et une vérification au sol de l'analyse géospatiale, ainsi qu'une possible intervention immédiate de la section Gestion de la MIP du département Performance sociale et communautaire (PSC) du Projet.

18.3 Évaluation des risques liés à la migration induite par le Projet

À l'aide de la méthodologie décrite à la section 18.3.2, la présente section décrit brièvement le contexte politique, administratif et réglementaire afférent à la MIP et examine ensuite les variables suivantes : caractéristiques du Projet, attrait de la région et capacité d'absorption, afin d'évaluer le risque global d'afflux migratoire pour les communautés affectées par le Projet (CAP).

18.3.1 Contexte politique, administratif et réglementaire

18.3.1.1 Exigences nationales

Les lois et règlements guinéens relatifs au Projet sont détaillés dans le chapitre 1, section 1.6. Il n'existe pas de lois guinéennes spécifiquement pertinentes sur la question de la MIP. Toutefois, les documents suivants contiennent des exigences qui pourraient s'appliquer à la mise en œuvre de certaines mesures communes de gestion de la MIP :

- Le Code civil de la République de Guinée définit les droits et responsabilités civiles en ce qui concerne la famille, l'autorité parentale, le divorce, la garde des enfants et le choix du lieu de résidence.
- Le Code Foncier et Domanial L/99/013/AN renforce le droit à la propriété privée conformément à la Constitution et établit des systèmes d'enregistrement foncier.
- La Déclaration de politique foncière en milieu rural D/2001/037/PRG reconnaît les droits coutumiers et formule des propositions visant à encourager la gestion durable des ressources et le développement d'un marché foncier transparent et équitable, l'accent étant mis sur la clarification et la sécurisation des droits de propriété foncière dans les zones rurales, y compris l'augmentation de la participation des autorités locales et des parties prenantes.
- Le Code de l'Urbanisme L/98 n° 017/98 désigne l'État guinéen comme responsable des plans de développement nationaux et régionaux. Ces plans visent à fournir aux différents niveaux de gouvernement une politique de développement et d'investissement et à définir une vision à long terme en matière de démographie, de répartition des activités économiques et des infrastructures et de protection de l'environnement.
- Le Code des collectivités locales pose le principe selon lequel les communautés locales doivent être consultées par l'État lors de la mise en œuvre de projets affectant les terres.

18.3.1.2 Exigences Internationales

Plusieurs conventions et accords internationaux s'appliquent. Parmi ceux-ci, certains comptent la Guinée parmi leurs membres officiels (le cas échéant, cela sera mentionné ci-après).

- Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des peuples : ce protocole, adopté en 1979, a été conçu pour reconnaître la migration transfrontalière comme le mode de vie de nombreux Africains de l'Ouest et pour renforcer les avantages de la libre circulation des personnes, des biens et des services à travers les frontières. Les implications de ce protocole pour les immigrants qui sont des ressortissants de pays voisins d'Afrique de l'Ouest sont examinées. La Guinée est membre de la Commission de la CEDEAO.

- Normes sur le déplacement interne : il s'agit notamment des Principes directeurs des Nations Unies de 1998 sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et de la Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Ces normes découlent principalement des principes internationaux sur les droits de l'homme relatifs à la liberté de circulation à l'intérieur des frontières de l'État, et des bases légitimes pour restreindre ces mouvements.
- Normes sur la migration internationale : elles se rapportent aux droits et aux limitations des personnes qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine, que ce soit pour y vivre ou y travailler. Ces normes découlent de diverses sources relatives au droit du travail, aux droits de l'homme et à la protection contre la migration forcée, notamment la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée par la Guinée.
- Conventions internationales et régionales relatives aux réfugiés : la région de l'Afrique de l'Ouest a été touchée par des situations de réfugiés généralisées et chroniques qui résultent de nombreux conflits. Cela augmente la probabilité que les immigrants arrivant dans la région puissent également être des réfugiés provenant de pays voisins ou des réfugiés guinéens revenus en Guinée relativement récemment. Les normes les plus importantes pour la protection des droits des personnes réfugiées comprennent la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les problèmes spécifiques des réfugiés en Afrique. La Guinée est signataire de ces deux conventions.
- Normes internationales de lutte contre la traite des êtres humains et la contrebande : le Protocole à la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a pour objet de veiller à ce que l'immigration ne crée pas de conditions propices à la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Ces normes renforcent également la protection des communautés locales vulnérables contre l'exploitation par les réseaux internationaux de contrebande et de traite d'êtres humains en conséquence de l'urbanisation accrue, du cosmopolitisme et de l'amélioration des infrastructures de transport.

18.3.1.3 Standards du Projet

Les normes internationales pertinentes sont détaillées à la section 1.7 du chapitre 1. En ce qui concerne plus particulièrement la MIP, le *Manuel de la SFI pour la gestion de la migration interne induite par le Projet* souligne que l'immigration présente de nombreux aspects positifs, notamment le fait d'assurer rapidement une offre de main-d'œuvre et celui de profiter aux activités économiques, aux infrastructures et à l'offre de services dans la zone du Projet. Toutefois, on observe des effets négatifs pour les communautés d'accueil, notamment en termes de santé, de sûreté et de sécurité (NP4) de la communauté, le déplacement involontaire (NP5), la biodiversité (NP6) et le patrimoine culturel (NP8), pouvant accroître le coût du Projet ainsi que les risques en termes d'exploitation et de réputation, et ayant en dernier lieu des conséquences sur le « permis social » du Projet.

Les politiques et normes Rio Tinto pertinentes sont détaillées au chapitre 1, section 1.7.1. En ce qui concerne plus particulièrement la MIP, Rio Tinto applique les normes suivantes :

- La *Norme de performances communautaires et sociales* exige que le Projet favorise le développement et le maintien de relations mutuellement bénéfiques et le soutien du Projet par les personnes affectées par le Projet, les communautés régionales, le Gouvernement de la République de Guinée et les collectivités régionales en général.
- La *cadre de développement économique régional* énonce une vision cohérente, multidimensionnelle et locale de la future prospérité économique et du bien-être des communautés, grâce au soutien d'un processus de mise en œuvre détaillé.

³ Dont le Protocole de 1967 à cette Convention.

- *Why Human Rights Matter* reconnaît que la MIP non planifiée et non contrôlée a un certain nombre d'effets négatifs sur les communautés locales, y compris en matière d'ordre public, d'inflation, d'augmentation des coûts du logement, de pression sur les infrastructures et les services, de violence contre les femmes et les enfants, mais aussi sur le plan de la nutrition, de l'assainissement et de la propagation des maladies, y compris des infections sexuellement transmissibles (IST).

18.3.1.4 Études environnementales et sociales antérieures

L'Étude d'Impact Social et Environnemental (EIES) du Projet réalisée en 2012 a permis d'identifier les impacts environnementaux et sociaux liés à la MIP et de fixer un certain nombre d'engagements sociaux et environnementaux visant à éviter ou à atténuer les impacts de la MIP. Ces engagements sont présentés dans le tableau 18.2. Ils ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du gouvernement guinéen. Ces engagements s'appliquent à la gestion de la MIP dans le cadre du Projet. Les engagements relatifs à la gestion de la MIP ne sont pas tous inclus dans le tableau, car nombre d'entre eux ne concernent pas seulement la gestion de la MIP, mais aussi d'autres impacts du Projet. Toutes les mesures d'atténuation sont mentionnées dans les chapitres pertinents de l'analyse d'impact de l'EIES de 2024. Tout nouvel engagement jugé nécessaire à la suite de la mise à jour de 2024 de l'étude de 2012 figure à la section 18.5.

Tableau 18.2 Engagements de l'EIES en matière de Migration induite par le Projet

Réf.	Engagement
Gestion des déchets non minéraux	
86	Dans le cadre du plan d'immigration du Projet (voir le chapitre sur l'immigration), le Projet collaborera avec les autorités locales et les aidera à planifier la mise à disposition d'installations locales de gestion des déchets afin de répondre aux besoins de la population locale accrue.
Création d'emplois et moyens de subsistance - Préparation au recrutement et au travail	
208	Le Projet établira des agences de recrutement locales dans des endroits clés pour faciliter l'accès à des opportunités d'emploi pour les candidats locaux disposant des compétences appropriées. Une base de données rassemblant les personnes à la recherche d'un emploi sera tenue à jour et identifiera le lieu d'origine des candidats. L'emplacement des bureaux de recrutement locaux et la politique du Projet à cet égard seront largement communiqués dans les zones concernées, notamment par le biais d'activités de communication ciblant les immigrants potentiels.
Création d'emplois et moyens de subsistance - Approvisionnement local et développement des PME	
228,4	Le Projet soutiendra d'autres programmes de développement des PME pour les individus et les entreprises qui ne font pas partie de la chaîne logistique du Projet, afin d'aider les communautés à saisir des opportunités de développement économique plus larges et à promouvoir l'emploi induit. En participant à ces programmes, le Projet visera à relier stratégiquement les programmes de développement des PME à d'autres mesures d'atténuation du Projet, comme celles qui ont trait à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la planification urbaine et rurale.
Biodiversité	
152.11	Le Projet aidera les autorités locales et les autres parties prenantes à décourager le développement informel le long des routes non contrôlées par le Projet.
105.15	Le plan de gestion des Chimpanzés d'Afrique de l'Ouest comprendra les mesures suivantes, si nécessaire : des activités de développement communautaire seront planifiées pour éloigner les migrants plutôt que de les envoyer sur le site du Projet.
Communautés	
153	Les sites seront sélectionnés en tenant compte de la nécessité de décourager l'immigration et des impacts qui en découlent sur les communautés locales. Une zone tampon sera établie et maintenue autour du périmètre des camps et des centres d'approvisionnement logistique afin de décourager les individus de s'installer dans les zones à la frontière du site.

Réf.	Engagement
262	Les décisions seront prises en consultation avec l'administration locale et la communauté locale, y compris le personnel de sécurité local, afin de veiller à ce que leurs opinions et leurs souhaits soient pris en compte pour minimiser les effets négatifs de l'immigration sur les individus et les communautés.
264	Les carrières de Simandou seront gérées dans le cadre d'un plan de gestion des afflux migratoires à l'échelle du Projet. Celui-ci a été élaboré en consultation avec les autorités compétentes et définit des mesures de gestion de l'immigration afin d'éviter les impacts négatifs sur les communautés locales.
215	Le tracé des routes nouvellement créées et des routes réaménagées sera planifié en tenant compte des risques associés à la création d'un accès vers des régions isolées, où les communautés seraient affectées par l'immigration.
237	Le Projet élaborera un plan de gestion de la migration induite par le Projet (PG MIP) consacré aux mesures déployées pour : réduire autant que possible l'afflux migratoire ; gérer et orienter le flux d'immigrants conformément aux objectifs de planification régionale ; et mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de faire face aux conséquences environnementales et sociales négatives de l'immigration et d'en maximiser les retombées positives.
238.1	Le PG MIP comprendra les activités de communication suivantes : dialoguer avec les autorités gouvernementales au sujet des problématiques, des risques et des opportunités associés à la MIP.
238.2	Le PG MIP comprendra les activités de communication suivantes : dialoguer avec les communautés locales pour comprendre leurs préoccupations, sensibiliser aux risques et aux opportunités, et identifier des solutions aux problèmes liés à l'immigration.
238.3	Le plan d'immigration comprendra les activités de communication suivantes : élaborer et mettre en œuvre un plan de communication ciblé dans les régions connues pour être des sources potentielles d'immigration et, en s'appuyant sur les réseaux de migrants, informer les immigrants potentiels de l'ampleur et de la nature des opportunités, gérer leurs attentes et, le cas échéant, les décourager de se déplacer vers la zone du Projet.
238.4	Le PG MIP comprendra les activités de communication suivantes : communiquer la politique de recrutement du Projet par l'intermédiaire des bureaux de recrutement locaux ainsi que l'emplacement de ces bureaux au moyen d'activités ciblant les immigrants potentiels.
239.2	Afin de réduire davantage le potentiel de MIP liée aux activités du Projet, le Projet : mettra en place des services d'autobus pour les employés des localités environnantes afin de décourager les gens de quitter leur village pour se rapprocher des sites du Projet en quête d'un emploi, améliorera les routes existantes et en construira de nouvelles pour faciliter l'accès aux sites du Projet depuis les centres majeurs.
239.3	Afin de réduire davantage le potentiel d'immigration lié aux activités du Projet, le Projet : planifiera les itinéraires de transport du matériel, des biens et du personnel du Projet en tenant compte du potentiel d'attraction des immigrants vers les campements informels en bordure de route.
239.4	Afin de réduire davantage le potentiel de MIP liée aux activités du Projet, le Projet : exigera des véhicules du Projet qu'ils utilisent autant que possible les aires d'arrêt prévues pour les camions afin de décourager l'installation de stands en bordure de route dans des endroits inappropriés.
239.1	Afin de réduire davantage le potentiel de MIP liée aux activités du Projet, le Projet : maintiendra une zone de sécurité claire autour de toutes les terres du Projet afin d'éviter l'établissement de campements informels autour du périmètre des activités du Projet, y compris des camps d'hébergement.

Réf.	Engagement
240	Afin d'orienter le flux d'immigrants et de gérer leurs impacts sur les communautés d'accueil, le Projet travaillera en étroite collaboration avec les autorités nationales, régionales et locales, avec les chefs de village et avec les communautés (selon le domaine d'intérêt) pour : soutenir la planification du développement régional qui favorise la répartition des opportunités dans une zone plus large afin d'éviter la concentration des attraits sur les sites clés du Projet ; entreprendre la planification et le développement urbains dans les grands centres (notamment Beyla) pour accueillir les immigrants, en complément de la planification du logement et des infrastructures destinés aux employés du Projet ; soutenir l'élaboration de plans de zonage des villages pour les localités à haut risque de migration en vue d'orienter le développement lié aux migrants vers des zones définies où les impacts seront minimisés et d'encourager les populations locales à rester dans leurs villages ; inclure explicitement la prise en compte des impacts de l'immigration sur la biodiversité et les ressources naturelles ainsi que l'intégration des réponses appropriées dans le programme global ; aider à identifier et à délimiter les zones de transition pour l'installation, le commerce et le commerce informel en prévision d'un afflux de personnes et des demandes de logement associées, dans le but de diriger les futurs schémas d'installation et de prévenir l'installation illégale, et, si nécessaire, aider la police locale à contrôler l'accès aux zones réservées à un usage spécifique, afin de prévenir l'occupation illégale des terres dans la zone prévue.
241	En partenariat avec les autorités locales et les organisations pertinentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées (donateurs, société civile et ONG, par exemple), le Projet aidera à planifier l'augmentation prévue des demandes d'infrastructures et de services locaux dans les communautés qui sont fortement touchées par l'immigration liée aux activités du Projet. Cette assistance inclura l'aide à la modernisation des services de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les localités touchées par les activités du Projet et l'immigration. De plus, elle se concentrera sur les services de logement et de formation professionnelle de la main-d'œuvre du Projet ainsi que sur le soutien aux entreprises dans les grandes villes ayant la plus grande capacité d'accueil de nouveaux résidents.
242.1	Afin de soutenir la capacité locale de gestion de la MIP, le Projet : mettra en œuvre un programme intégré de renforcement des capacités afin de donner aux autorités locales et aux communautés villageoises la possibilité de planifier, de hiérarchiser, de construire et d'entretenir les infrastructures nécessaires.
242.2	Afin d'appuyer les capacités locales de gestion de la MIP, dans le cadre de la planification du renforcement des capacités des autorités gouvernementales locales, le Projet accordera la priorité au renforcement institutionnel afin d'appuyer une augmentation parallèle des capacités administratives des partenaires gouvernementaux pour faire face à l'augmentation de l'immigration et aux effets connexes.
242.3	Afin de soutenir les capacités locales de gestion de la MIP, le Projet : fournira un appui technique aux autorités gouvernementales compétentes dans le but de les aider à gérer efficacement l'aménagement du territoire et les changements d'affectation des terres, le cas échéant.
242.4	Afin de soutenir les capacités locales de gestion de la MIP, le Projet : continuera à soutenir la création et le fonctionnement de comités MIP dans les localités identifiées comme étant à haut risque d'immigration. Ces comités participeront à la promotion de l'aménagement du territoire, au suivi de l'immigration, à l'identification des problèmes rencontrés et à la promotion de bonnes relations entre les populations locales et les migrants.
242.5	Afin de soutenir les capacités locales de gestion de la MIP, le Projet : collaborera avec les autorités locales et les chefs de village pour gérer activement l'immigration et ses impacts, en particulier en enregistrant les nouveaux arrivants et en les orientant vers des options d'hébergement appropriées.
243	Le Projet se chargera du suivi des localités afin de déterminer les tendances d'immigration, de comprendre les origines, les caractéristiques et les motivations des immigrants et de déterminer les impacts de l'immigration. Il se servira des résultats pour évaluer le succès de son plan d'immigration et le réviser au besoin. Le suivi, l'évaluation et la mise à jour des plans seront entrepris en partenariat avec les comités MIP, les administrations locales, les chefs de village et la communauté.
244	Le Projet tiendra compte de cette MIP lorsqu'il établira des plans concernant la cession d'embranchement ferroviaire et du port aux futurs exploitants et la fermeture de la mine.

18.3.2 Méthodologie d'étude

Cette étude a été réalisée à l'aide d'une méthodologie d'évaluation des risques liés à la MIP conçue pour identifier les potentiels « points sensibles » de MIP susceptibles de se développer dans des lieux spécifiques, à des moments particuliers, tout au long du cycle de vie du Projet. L'objectif de cette étude est de permettre de cibler les mesures visant

à gérer le niveau d'immigration et à atténuer les impacts qui en résultent. Cette méthode repose sur les directives de la SFI⁴ conçues pour aider les projets à identifier et à gérer les risques associés à la MIP. L'évaluation du risque de MIP examine la probabilité de MIP en fonction d'une combinaison de facteurs liés au contexte national, tels que la mobilité de la population, les facteurs attractifs ou répulsifs du Projet, et l'attractivité d'une zone. Cette étude tient également compte de la capacité de la zone touchée à accueillir les immigrants. La combinaison de ces facteurs détermine le niveau de risque de MIP dans une zone donnée. Ainsi, dans les zones qui présentent une forte capacité d'absorption des migrants, l'arrivée de nombreux migrants peut avoir des impacts sociaux et environnementaux relativement mineurs, et présenterait donc un faible risque. En revanche, dans les zones caractérisées par une faible capacité d'absorption des immigrants, un nombre de migrants relativement faible et une immigration lente peuvent suffire à déclencher des impacts sociaux et environnementaux négatifs importants, entraînant un niveau élevé de risque.

Il est important de garder à l'esprit que, contrairement à d'autres impacts sociaux et environnementaux, la migration ne s'inscrit pas nécessairement dans une simple dynamique de cause à effet découlant des activités du Projet. Par exemple, l'ampleur de la MIP ne sera pas nécessairement corrélée à l'ampleur des activités du Projet et les taux de migration peuvent fluctuer ou être déterminés par des processus qui n'ont aucun lien direct avec le Projet. Un projet relativement conséquent peut entraîner une MIP relativement faible dans un contexte donné, alors qu'un projet relativement petit peut entraîner une MIP beaucoup plus importante dans un autre contexte. Les impacts de la MIP sont également spécifiques au contexte et peuvent varier considérablement d'un projet à un autre. Il n'y a donc pas de « checklist » unique applicable en toute situation.

Compte tenu des points soulevés ci-dessus, et afin de répondre spécifiquement aux objectifs de la présente EIES, un cadre spécifique a été mis au point pour l'ERIM dans ce but. Comme pour toutes les évaluations des risques, la qualité dépend directement du niveau de détail et de l'exactitude des données utilisées pour étayer l'évaluation. Il en résulte des degrés de précision variables concernant les prévisions de MIP selon les différentes composantes du Projet. En effet, il est important de noter qu'il est extrêmement difficile de prédire avec précision l'ampleur de la MIP, en particulier sur de longues périodes, même lorsque des données de base détaillées sont disponibles. Les prévisions sont néanmoins importantes aux fins de la planification et seront des plus utiles lorsqu'elles seront réévaluées à intervalles réguliers et en tenant compte des nouveaux développements du Projet et des évolutions imprévues du contexte social et environnemental du Projet.

Bien que le cadre de l'ERIM présenté ci-dessous adapte certains aspects des directives de la SFI, il se conforme à la structure de base en tenant compte de la relation générale entre les caractéristiques du Projet, les facteurs socioéconomiques et politiques qui influent sur la probabilité de migration induite par le Projet, et la capacité de l'environnement d'accueil à « absorber » le nombre attendu d'immigrants sans subir d'impact négatif.

⁴ Société financière internationale (2009). « Projets et personnes : manuel de gestion de la migration induite par un projet ». Disponible à l'adresse http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability/publications/publications_handbook_in_migration_wci_1319576839994

En résumé, la méthode implique les étapes suivantes.

1. Examen des caractéristiques du Projet afin de déterminer dans quelle mesure il est susceptible d'attirer les immigrants et estimation du niveau potentiel de MIP sur la base des données du Projet et d'autres éléments probants. Deux approches sont utilisées pour prédire le niveau potentiel de MIP dans la région :
 - Premièrement, une simple extrapolation des tendances récentes de l'afflux migratoire au cours des phases d'exploration du Projet.
 - Deuxièmement, l'application d'un « facteur d'attraction » aux niveaux futurs d'activité du Projet pendant la construction et l'exploitation, à partir de données relatives au nombre d'immigrants attirés par les niveaux d'activité du Projet à ce jour.
2. Examen de l'attractivité des différentes parties de la région pour déterminer où les immigrants sont les plus susceptibles de s'installer. Les facteurs qui influent sur l'attractivité de la région sont décrits au tableau 18.3 et comprennent des variables historiques, politiques et socioéconomiques qui sont susceptibles d'influer sur la répartition géographique de la MIP probable. Dans la présente évaluation, ces facteurs sont pris en considération au niveau des groupes communautaires individuels ou regroupés appelés « communautés affectées par le Projet » (CAP) et représentés à la figure 18.1. L'évaluation de l'attractivité de la région repose particulièrement sur l'expérience de la MIP associée jusqu'à maintenant au Projet.

Tableau 18.3 Caractéristiques de la région susceptibles d'attirer les immigrants

Caractéristiques de la zone	Effet sur l'attractivité
Proximité des localités avec les centres d'activité du Projet	Il existe probablement une corrélation positive entre la MIP et la proximité des localités par rapport aux activités du Projet.
Caractéristiques démographiques des localités	Il existe probablement une corrélation positive entre la probabilité de MIP et la diversité socioéconomique et ethnique au sein des localités.
Diversité des moyens de subsistance	Une plus grande diversité des pratiques de subsistance est susceptible d'accroître la MIP.
Proximité des infrastructures de transport	Il existe probablement une corrélation positive entre la MIP et la proximité des infrastructures de transport locales.
Historique d'immigration	Les localités qui ont déjà été affectées par la migration sont plus susceptibles d'être identifiées comme des destinations de MIP.
Historique d'installation des réfugiés	Les régions qui ont déjà accueilli des réfugiés sont susceptibles d'être plus accessibles et attrayantes en tant que destinations d'installation.
Taux d'emploi relatif au niveau local	Les régions où les opportunités d'emploi local sont relativement plus nombreuses (en dehors du Projet) sont susceptibles d'être plus attrayantes pour les migrants induits par le Projet.
Proximité avec les pays voisins	En raison de la CEDEAO et d'autres accords, la migration transfrontalière sera probablement élevée dans les zones adjacentes à d'autres pays.

3. Examen des caractéristiques des localités en termes de capacité d'absorption des immigrants. Le tableau 18.4 identifie les facteurs qui influent sur la capacité d'une région à absorber les immigrants. Il convient de noter que la disponibilité des terres et des ressources naturelles (bois de chauffage, plantes médicinales, etc.) pour répondre aux besoins est une considération importante lors de l'évaluation de la capacité d'absorption, mais cet indicateur n'a pas été traité séparément ici parce qu'il est considéré comme étant également limité dans toutes les CAP de la région minière.

Tableau 18.4 Évaluation de la capacité d'absorption

Indicateurs de capacité d'absorption	Effet sur la capacité d'absorption
Systèmes et capacités de gouvernance locale	Le type et l'efficacité des autorités locales influenceront la capacité d'une région à accueillir les immigrants.
Infrastructures de distribution d'eau	La concurrence vis-à-vis des réserves limitées d'eau potable limitera la capacité des localités à accueillir les immigrants.
Infrastructures d'assainissement	L'absence ou la limitation des infrastructures d'assainissement limitera la capacité des localités à accueillir les immigrants, en particulier lorsqu'elles sont très denses.
Terres et logements disponibles	Les restrictions d'accès aux terres et au parc de logements disponibles limiteront la capacité d'une région à accueillir les immigrants. Cela comprend les restrictions d'accès pouvant être liées à des conflits locaux concernant les terres.
Infrastructures de santé	Le manque de disponibilité et la mauvaise qualité des infrastructures de santé limiteront la capacité d'une région à accueillir les immigrants. La pression exercée sur les faibles ressources sanitaires par un accroissement de la population locale dû à l'immigration augmentera les risques sociaux.
Infrastructures éducatives	Le manque de disponibilité et la mauvaise qualité des infrastructures éducatives limiteront la capacité d'une région à accueillir les immigrants. La pression exercée sur les faibles ressources éducatives par un accroissement de la population locale dû à l'immigration augmentera les risques sociaux.

4. Évaluation des risques d'impacts négatifs causés par la MIP en tenant compte de l'interrelation entre, d'une part, l'ampleur probable de la migration au fil du temps vers différents endroits (déterminée par les caractéristiques du Projet et l'attractivité de la zone), et d'autre part, la capacité d'absorption des communautés, comme illustré dans le tableau 18.5.

Tableau 18.5 Évaluation du risque lié à l'immigration

Capacité d'absorption			
Attractivité de la zone	Élevée	Moyenne	Faible
Faible	<i>Négligeable</i>	<i>Négligeable</i>	<i>Mineur</i>
Moyen	<i>Mineur</i>	<i>Modéré</i>	<i>Modéré</i>
Élevée	<i>Mineur</i>	<i>Modéré</i>	<i>Majeure</i>

18.3.3 Caractéristiques de la population, du Projet et de la région et ampleur de la migration induite par le Projet

18.3.3.1 Mobilité des populations influençant la migration induite par le Projet

Comme indiqué à l'annexe 18 : Étude de référence de la MIP, la mobilité de la population est un facteur clé dans l'estimation de l'ampleur de l'immigration qu'un projet est susceptible d'induire. La mobilité d'une population est influencée par plusieurs facteurs tels qu'une forte dépendance à l'agriculture et aux moyens de subsistance, un faible PIB par habitant, des niveaux élevés de pauvreté, des antécédents de migration et un pourcentage élevé de la population en âge de travailler. Ces facteurs sont présents dans le contexte du Projet et sont discutés plus en détail dans l'étude socioéconomique de base et dans l'annexe 18 : Rapport de référence sur la MIP.

Compte tenu des critères énumérés ci-dessus, les taux de migration induite par le Projet devraient donc être élevés. La population guinéenne est très mobile et il est fréquent que les gens se déplacent à la recherche d'opportunités

économiques. Le projet se situe également à proximité des frontières avec la Côte d'Ivoire et le Libéria, qui comptent également des populations très mobiles.

18.3.3.2 Caractéristiques du Projet influençant la migration induite par le Projet

Comme nous l'avons indiqué dans les sections précédentes, le Projet devrait stimuler une importante MIP si la question n'est pas gérée, car les gens se déplaceront dans la région et chercheront à saisir des opportunités, qu'elles soient réelles ou perçues :

- Les besoins en main-d'œuvre locale seront très attrayants en raison de l'ampleur des opportunités d'emploi réelles et perçues et de la publicité probable associée au Projet. Bien que seul un nombre limité d'emplois soient accessibles aux travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés, les attentes concernant l'emploi local sont extrêmement élevées, comme cela a déjà été confirmé par l'engagement des parties prenantes. Cela risque d'attirer de forts flux de demandeurs d'emploi en provenance de l'ensemble du pays et au-delà.
- Demande de biens et de services du Projet : L'ampleur et l'importance du Projet ont également suscité de fortes attentes en ce qui concerne les opportunités associées à la chaîne d'approvisionnement. Bien que la demande en tant que telle de biens et de services du Projet soit faible au niveau de la zone d'étude de la MIP, la perception d'opportunités est susceptible d'en faire un important facteur d'attraction. La région comptant très peu d'entreprises établies dans ce secteur d'activité, la concurrence effective des entrepreneurs locaux devrait être faible.
- Amélioration des infrastructures physiques et sociales locales : Le Projet a déjà mis en œuvre certains projets d'amélioration des infrastructures et facilitera l'amélioration des infrastructures physiques et sociales locales en améliorant les routes, les logements des travailleurs, les écoles, les cliniques et en investissant dans la communauté et en contribuant au développement local. Dans le contexte de pauvreté élevée et de forte vulnérabilité, ces facteurs seront de puissants facteurs d'attraction.
- Concentration des activités du Projet : La concentration des activités de construction autour du site minier focalisera la MIP sur les villes et les villages situés à proximité immédiate du Projet. Cette tendance est déjà perceptible à Moribadou et risque d'augmenter à mesure que des opportunités réelles et perçues se présenteront avec le début des activités de construction.
- Hausse des perspectives pour les entrepreneurs immigrants : Le marché local a une capacité limitée à répondre à la demande locale de biens et de services du Projet, ainsi qu'à la demande liée à l'accroissement de la population. Les commerçants et les entrepreneurs venus de l'extérieur de la région auront des attentes élevées quant aux opportunités économiques associées au Projet, qui peuvent ou non se concrétiser.

Compte tenu de la combinaison des facteurs énumérés ci-dessus, le Projet présente une forte attractivité pour les immigrants en raison des opportunités réelles et perçues qu'il représente.

18.3.3.3 Prévision de l'ampleur de la migration induite par le Projet

La prévision fiable de l'ampleur de la MIP est complexe et ne peut être réduite facilement à un seul chiffre d'augmentation de la population sur une période fixe. En effet, les pratiques de MIP ne sont pas caractérisées par une relation linéaire ou directe avec les projets et sont généralement façonnées par de multiples facteurs externes à l'environnement du Projet et échappant à son contrôle. Les tentatives visant à quantifier l'ampleur de la MIP sont donc hautement provisoires et limitées par l'incertitude quant à d'éventuelles évolutions futures de l'environnement socioéconomique et politique plus global, notamment les conflits ou la mise en œuvre de nouveaux projets dans la région.

Une approche géospatiale fournit une carte visuelle des potentielles tendances d'immigration, comme l'illustre la figure 18.2. Les points roses représentent les localités dans le sud de la Guinée. Des regroupements de population à

forte densité peuvent être observés à l'est et à l'ouest de l'embranchement ferroviaire ; cependant il se situe dans des districts à densité relativement faible. Les regroupements de population denses à l'ouest et au sud de la mine et de l'embranchement ferroviaire présentent des niveaux élevés d'extrême pauvreté, avec peu ou pas d'électricité et des services publics et commerciaux de piètre qualité. La forte demande d'emplois et de services publics et commerciaux incitera très certainement les gens à migrer vers l'est en direction de Beyla, et vers le nord en direction des vastes territoires désormais accessibles par la route et le chemin de fer qui les relie à la mine.

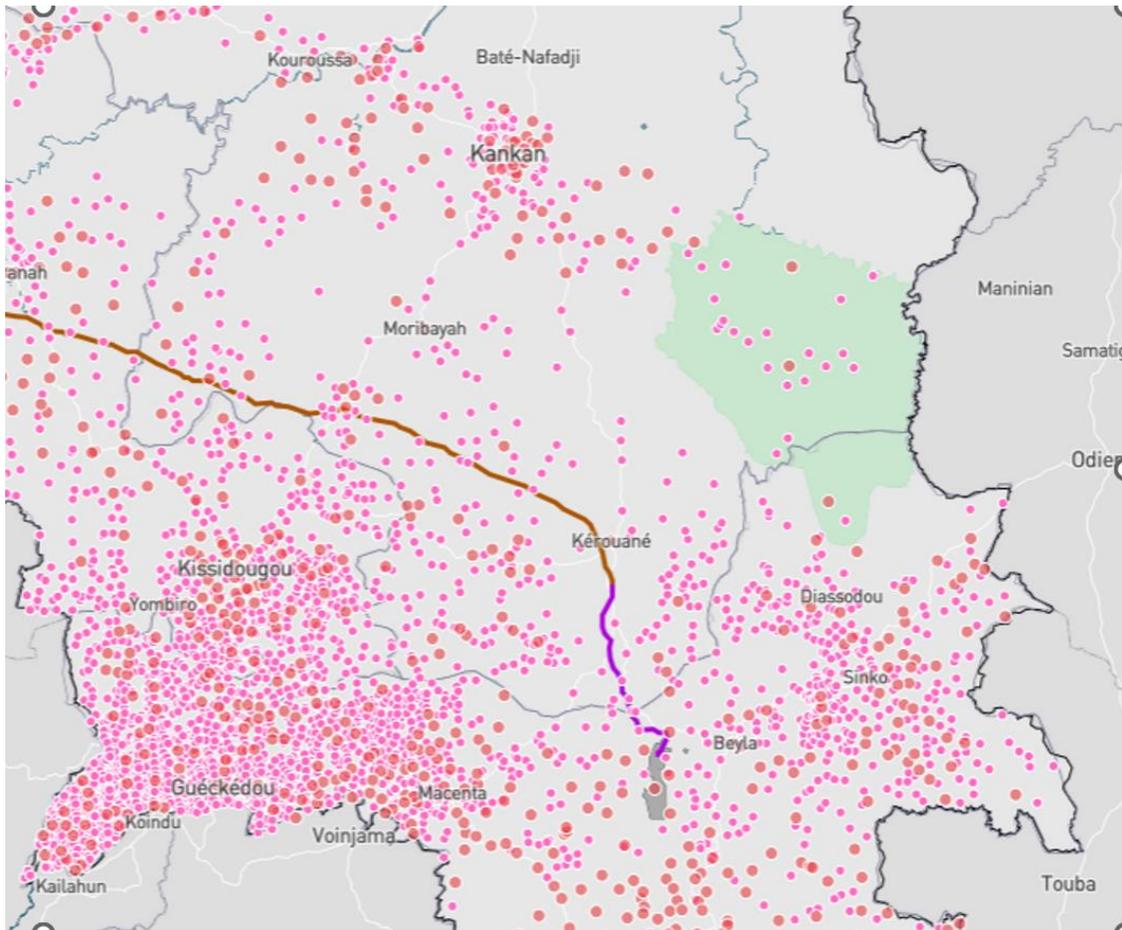


Figure 18.2 Localités dans le sud de la Guinée

Une façon d'estimer l'ampleur possible de l'afflux susceptible de découler du Projet consiste à extrapoler à partir des évolutions démographiques survenues par le passé en réponse aux activités du Projet. Les données démographiques disponibles, qui présentent les chiffres de la population d'une année à l'autre (si disponibles) pour certaines localités situées à ce jour dans la zone d'étude de la MIP, figurent dans les tableaux 18A.5 et 18A.6 de la section 18.3.3 de l'annexe 18 : Rapport de référence sur la MIP.

Cependant, le fait de baser les prévisions sur les taux d'immigration passés ne tient pas compte des attributs du Projet qui attirent les migrants, ce qui constitue un facteur important qui influence les niveaux d'immigration. Il convient de reconnaître que ces facteurs évolueront à mesure que le Projet passera de la phase d'exploration à la construction, puis à l'exploitation, et de tenir compte de l'incidence de ces évolutions sur les niveaux d'immigration.

Comme évoqué à la section 18.3.7, en moyenne, environ 60 % des immigrants dans les quatre localités (Moribadou, Nionsomoridou, Traorela et Mafindou) recensées autour du Projet au cours des années 2008 à 2011 ont déclaré avoir déménagé dans la région à cause du Projet. Cela équivaut à environ 5 000 à 6 000 immigrants dans ces localités au cours

des phases de démarrage, de travaux préliminaires et de développement du Projet (2005-2011)⁵ qui ont précédé la période de ralentissement du Projet. Pendant cette période, le Projet employait environ 550 personnes sur le site minier (employés directs et employés des sous-traitants). En se basant sur le nombre de travailleurs du Projet pour calculer le « facteur d'attraction » exercé par la mine, cela suggère qu'environ 10 immigrants ont été attirés dans les quatre villages étudiés pour chaque employé du Projet au cours de cette période. Si l'on suppose que les immigrants arrivant à Beyla durant la même période sont arrivés pour les mêmes raisons que ceux qui se sont installés dans les quatre villages étudiés (c.-à-d. attirés à 60 % par le Projet), jusqu'à 13 000 personnes environ ont été attirées dans la zone d'étude de la MIP à la suite du Projet, ce qui représente un facteur d'attraction d'environ 25 immigrants par employé du Projet⁶.

Il est également utile d'examiner les taux de MIP non gérée induite par d'autres projets similaires afin d'anticiper ce qui pourrait se produire au niveau du Projet si la MIP n'est pas gérée. D'après le *Manuel de gestion de la migration induite par un projet* publié par la SFI (2009), des projets de l'industrie extractive en Asie et en Afrique ont vu la MIP conduire de manière durable à des taux de croissance démographique annuels de 10 % à 15 %. Plus récemment, des taux de croissance liés à d'autres projets miniers en Guinée ont également été calculés. Ils sont utilisés dans la figure 18.3 ci-dessous comme hypothèses de base d'évaluation des pourcentages de croissance non gérés appliqués aux prévisions de taux de croissance démographique pour 2021-2050. Ces pourcentages de croissance sont appliqués dans les tableaux 18.6 à 18.8.

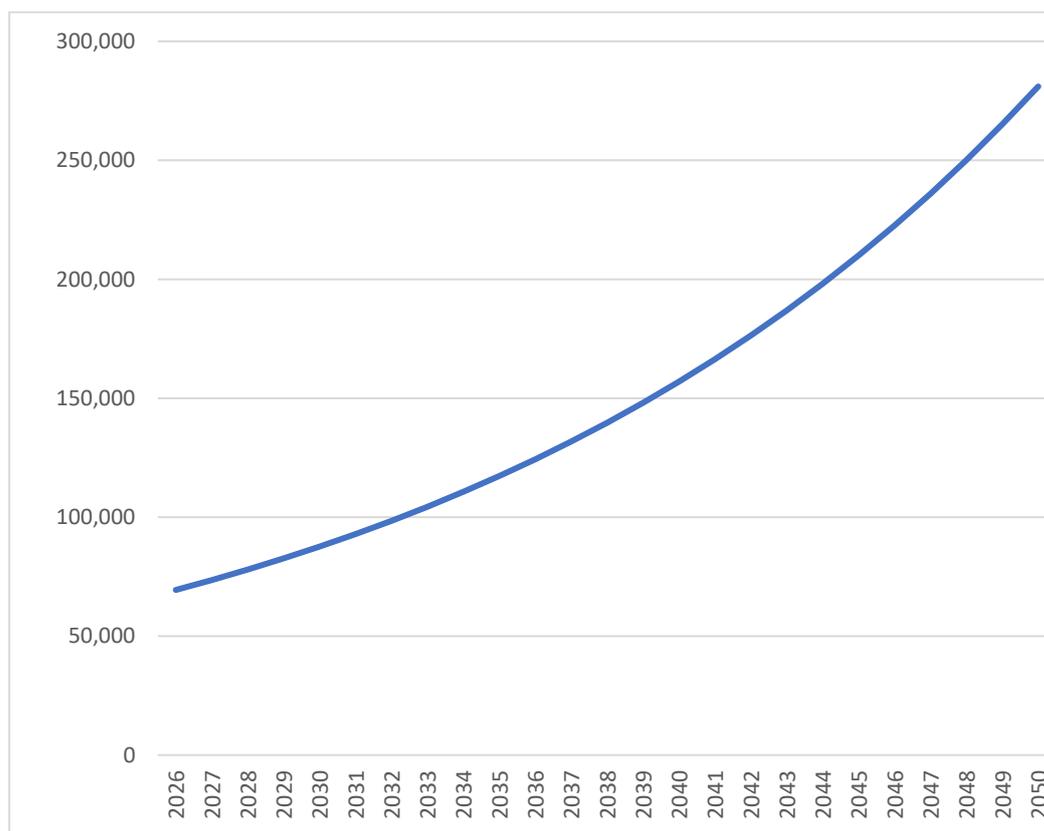


Figure 18.3 Prévisions du taux de croissance démographique

⁵ Le nombre total d'immigrants dans ces quatre villages sur la période 2005-2011 est de 9 710 (voir tableau 18A.5) ; 60 % de ce chiffre équivaut à environ 5 800 personnes.

⁶ Il n'est pas possible de confirmer cette hypothèse.

Tableau 18.6 Prévisions du pourcentage de croissance (non gérée) en 2021-2050 et hypothèses sous-jacentes

Phase du Projet	Année	Année	Pourcentage de croissance	Hypothèse
Optimisation du Projet	2021	2022	6 %	En supposant la même croissance que pour la période de démarrage et de travaux préliminaires en 2005-2008
Premiers travaux et construction	2023	2025	20 %	En supposant le taux de MIP annuel de la préfecture de Boke en 2015-2017 à Kamsar, Kolaboui, Boke et Sangaredi
Exploitation	2026	2050	6 %	En supposant que le taux de MIP ralentira pour correspondre aux phases de démarrage et de travaux préliminaires

Dans tous ces calculs, il est important de garder à l'esprit les mises en garde mentionnées précédemment, qui indiquent que la migration ne se produit pas nécessairement selon une simple relation de cause à effet avec les activités du Projet, et qu'il est difficile de prévoir précisément les chiffres de migration induite par le Projet. Les facteurs suivants peuvent également influencer le volume de migration induite par le Projet :

- Un conflit armé dans la région, qui peut entraîner un afflux imprévu de réfugiés et d'autres personnes déplacées vers la zone du Projet .
- L'évolution des conditions économiques au niveau macroéconomique (qu'elle soit positive ou négative), et ses effets sur les perspectives d'emploi aux niveaux local, régional, national et plus largement dans toute l'Afrique de l'Ouest, ce qui peut atténuer ou intensifier la pression migratoire sur la région .
- Le développement d'autres projets dans la Zone d'influence du Projet, qui peuvent avoir un effet sur la dynamique migratoire. Cela pourrait soit éloigner les migrants du Projet, ce qui réduirait les niveaux d'immigration, soit, par l'effet cumulatif d'au moins deux projets attrayants dans la même région, attirer davantage de migrants venant de plus loin et accroître ainsi la MIP.
- L'évolution des politiques ou de la capacité de contrôle aux frontières nationales, qui peut entraîner une diminution ou une augmentation du nombre de ressortissants des pays voisins cherchant à migrer vers la zone du Projet.

Tableau 18.7 Projections de Migration induite par le Projet dans 6 localités 2021 - 2025

	Projection	Projection	Projection	Projection	Projection
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL	6 %	6 %	20 %	20 %	20 %
ANNÉE	2021	2022	2023	2024	2025
Beyla	25 539	27 071	32 485	38 982	46 779
Moribadou	4 191	4 443	5 331	6 398	7 677
Nionsomoridou	1 982	2 101	2 521	3 026	3 631
Traoréla	926	982	1 178	1 414	1 697
Mafindou	599	635	762	914	1 097
Banankoro	737	781	937	1 124	1 349
Wataférédou I	300	318	382	458	549
Wataférédou II	284	301	361	434	520
CROISSANCE RÉELLE 1997-2020	34 558	36 632	43 958	52 750	63 299
	OPTIMISATION DU PROJET 2021-2022		TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ET CONSTRUCTION 2023 - 2025		

Tableau 18.8 Projections de Migration induite par le Projet dans 6 localités 2026 - 2050

	Projections																								
Taux de croissance annuel	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050
Beyla	49 585	52 560	55 714	59 057	62 600	66 356	70 338	74 558	79 031	83 773	88 800	94 128	99 775	105 762	112 107	118 834	125 964	133 522	141 533	150 025	159 027	168 568	178 682	189 403	200 767
Moribadou	9 212	9 765	10 351	10 972	11 630	12 328	13 068	13 852	14 683	15 564	16 498	17 488	18 537	19 649	20 828	22 078	23 403	24 807	26 295	27 873	29 545	31 318	33 197	35 189	37 300
Nionsomoridou	4 357	4 618	4 895	5 189	5 500	5 831	6 180	6 551	6 944	7 361	7 803	8 271	8 767	9 293	9 851	10 442	11 068	11 732	12 436	13 182	13 973	14 812	15 700	16 642	17 641
Traoréla	2 036	2 159	2 288	2 425	2 571	2 725	2 889	3 062	3 246	3 440	3 647	3 866	4 097	4 343	4 604	4 880	5 173	5 483	5 812	6 161	6 531	6 923	7 338	7 778	8 245
Mafindou	1 316	1 395	1 479	1 568	1 662	1 762	1 867	1 979	2 098	2 224	2 357	2 499	2 649	2 808	2 976	3 155	3 344	3 545	3 757	3 983	4 222	4 475	4 744	5 028	5 330
Banankoro	1 619	1 716	1 819	1 929	2 044	2 167	2 297	2 435	2 581	2 736	2 900	3 074	3 258	3 454	3 661	3 881	4 114	4 360	4 622	4 899	5 193	5 505	5 835	6 185	6 556
Wataférédou I	659	699	741	785	832	882	935	991	1 051	1 114	1 181	1 252	1 327	1 406	1 491	1 580	1 675	1 776	1 882	1 995	2 115	2 242	2 376	2 519	2 670
Wataférédou II	624	662	702	744	788	836	886	939	995	1 055	1 118	1 185	1 256	1 332	1 412	1 496	1 586	1 681	1 782	1 889	2 003	2 123	2 250	2 385	2 528
CROISSANCE RÉELLE 1997 - 2020	<i>69410</i>	<i>73575</i>	<i>77989</i>	<i>82669</i>	<i>87629</i>	<i>92887</i>	<i>98460</i>	<i>104367</i>	<i>110629</i>	<i>117267</i>	<i>124303</i>	<i>131761</i>	<i>139667</i>	<i>148047</i>	<i>156930</i>	<i>166346</i>	<i>176327</i>	<i>186906</i>	<i>198121</i>	<i>210008</i>	<i>222608</i>	<i>235965</i>	<i>250123</i>	<i>265130</i>	<i>281038</i>

18.3.4 Attractivité de la zone, capacité d'absorption et risque de migration induite par le Projet

La présente section examine les « facteurs d'attraction » et la façon dont les immigrants pourraient être répartis dans les localités de la zone d'étude de la MIP en fonction de l'attractivité de différents endroits par rapport aux caractéristiques décrites au tableau 18.3. Elle évalue ensuite la capacité d'absorption de chaque localité en fonction des paramètres détaillés au tableau 18.4 et estime le risque d'immigration. Cette évaluation a été menée pour les dix CAP identifiées dans le tableau 18.1 et les résultats sont présentés dans le tableau 18.8. Chaque CAP a été évaluée par rapport à son attractivité vis-à-vis des migrants et à sa capacité d'absorption, puis l'on a procédé à l'estimation du risque, pour chaque CAP, de devenir un lieu de MIP sensible. Les informations sur les caractéristiques des zones et la capacité d'absorption ont été extraites de l'EIES de 2012 et de l'étude socioéconomique de base de l'EIES de 2024 (qui contient plus de détails concernant les différents aspects évoqués par le tableau 18.8). Il convient de noter que les informations lacunaires ne permettent pas de disposer de données exhaustives pour chaque CAP. Les éléments suivants s'appliquent à l'ensemble de la zone d'étude de la MIP et n'ont donc pas été répétés dans le tableau 18.9 pour chaque CAP, à moins qu'il y ait une variation à noter :

- Certaines informations sur les infrastructures datent de l'EIES de 2012, car les données spécifiques n'ont pas été mises à jour lors du travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique (annexe 15 : Étude socio-économique de base). Lorsque tel est le cas, cela est indiqué. De manière générale, les informations sur les infrastructures liées à l'eau, à la santé et à l'éducation sont à jour, mais les informations sur les déchets et l'assainissement datent de 2012.
- Le travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022 indique que les installations sanitaires non améliorées sont la norme dans la zone d'étude de la MIP car il n'y a ni réseau sanitaire ni système d'égouts.
- Selon l'étude socioéconomique de base de 2022, qui confirme ce qui avait déjà été déclaré dans l'EIES de 2012, il n'existe pas d'infrastructure formelle de gestion des déchets dans la zone d'étude de la MIP. Les déchets sont généralement soit jetés dans des champs ou des broussailles derrière les maisons ou autour des villages, soit brûlés.
- Les données démographiques, tant historiques qu'actuelles, ne sont pas disponibles pour toutes les localités. Les chiffres disponibles ont été utilisés pour étayer l'évaluation des risques liés à la MIP et datés pour plus de clarté ; ils figurent en annexe 18 : Rapport de référence sur la MIP. Les chiffres les plus récents sont ceux de 2020, car les chiffres de 2022 contenus dans l'étude socioéconomique de base de 2022 et le chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés sont des estimations des parties prenantes établies par les autorités locales.

Tableau 18.9 Attractivité de la zone, capacité d'absorption et classement du risque de MIP

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
<p>CAP 1: Ville de Beyla et ses alentours</p>	<p>Beyla est située sur la route principale N1 entre Kérouané et N'Zérékoré, la principale voie de transport vers la mine, et à proximité immédiate de la piste d'atterrissage de Simandou. Il s'agit du centre urbain le plus proche et le seul à être aménagé à proximité du site minier, dont l'infrastructure, bien qu'insuffisante pour répondre aux besoins de la population croissante, est la plus développée de la zone d'étude de la MIP. Cette ville offre également le plus haut niveau et la plus grande diversité de moyens de subsistance par rapport aux autres localités de la zone d'étude de la MIP, principalement en termes d'emploi dans le cadre du Projet (directement ou par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement, dans le secteur public et dans le commerce). D'après l'étude socioéconomique de base de 2022, les commentaires des parties prenantes à Beyla ont indiqué que l'afflux de personnes lié aux activités du Projet a créé de nouvelles opportunités économiques et entraîné la diversification et l'intensification du secteur commercial, bien que les parties prenantes aient également signalé que cela s'est accompagné d'augmentations générales des prix en raison de la présence du Projet. Ce niveau relativement élevé d'activité économique rend Beyla très attrayante pour les migrants.</p> <p>Au cours des 20 dernières années environ, on a observé de forts flux migratoires vers la ville, qui ont fait passer la population de 10 000 habitants en 1996 à 24 000 en 2020. La ville a également connu l'installation de nombreux réfugiés, avec une intégration réussie. Par conséquent, la population de Beyla est relativement hétérogène par rapport à d'autres villes dans la zone d'étude de la MIP, avec une intégration réussie des réfugiés et des populations migrantes et un niveau plus élevé de diversité ethnique et de mobilité relative. Cela la rendra attrayante pour les migrants qui y seront plus facilement acceptés par les communautés habituées à recevoir des « étrangers », et réduira également la probabilité de conflit associé à la migration induite par le Projet.</p>	<p><u>Gouvernance</u> : Bien qu'elle soit caractérisée par une capacité de gouvernance institutionnalisée limitée, Beyla dispose néanmoins d'une structure de gouvernance urbaine existante fournissant une base, bien que limitée, à partir de laquelle développer et soutenir les systèmes de gouvernance qui seront nécessaires à la gestion des impacts du Projet.</p> <p><u>Infrastructures</u> :</p> <p>Eau : Beyla a un accès significativement limité à l'eau potable. La distance moyenne à parcourir pour s'approvisionner en eau peut atteindre 2 km selon la saison. L'eau potable est fournie par un mélange de forages publics et privés, de puits privés, de rivières/ruisseaux et d'eau en bouteille. Selon les commentaires des parties prenantes de l'étude socioéconomique de base de 2022, toutes les localités, y compris Beyla, ont déclaré qu'il y avait eu une réduction de la disponibilité et de la qualité de l'eau potable au cours des 10 dernières années et que les localités avaient besoin d'un meilleur approvisionnement en eau potable. À Beyla en particulier, cette diminution de l'offre était liée à la croissance démographique et à l'évolution des mentalités au sujet de la consommation d'eau potable. Les interactions avec des personnes de cultures différentes ont amené les membres de la communauté locale à cesser de consommer l'eau de pluie et à adopter l'utilisation de l'eau en bouteille. Les parties prenantes ont indiqué qu'il fallait améliorer l'approvisionnement en eau de la ville. Des niveaux élevés d'immigration exerceront une pression considérable sur une situation déjà difficile en matière d'approvisionnement en eau et accroîtront le risque de conflit autour de l'accès à l'eau.</p> <p><u>Assainissement/Déchets</u> : D'après l'EIES de 2012, 95 % de la population de Beyla a accès à des latrines, bien que le ratio de 29 personnes par latrine indique un potentiel de pression considérable sur l'infrastructure sanitaire.</p>	<p>La combinaison de la forte attractivité de Beyla pour les migrants et de sa faible capacité à absorber des flux migratoires importants entraînera un risque d'immigration important. À moins d'une gestion adéquate, l'immigration vers la CAP 1 pourrait avoir des répercussions négatives importantes.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p><i>Ces caractéristiques rendent Beyla très attrayante pour les immigrants.</i></p>	<p><i>Santé</i> : Beyla abrite l'hôpital préfectoral et trois centres de santé et offre donc un certain potentiel pour répondre aux besoins en soins de santé et aux demandes des nouveaux migrants, par rapport à d'autres centres de population, bien que cela reste très limité.</p> <p><i>Éducation</i> : Il y a six écoles primaires à Beyla et deux écoles secondaires. Par rapport aux autres localités examinées ici, Beyla a donc une certaine capacité à absorber les augmentations potentielles de la demande de services éducatifs de base qui peuvent être associées à des niveaux accrus d'immigration.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Les successions et les ententes familiales sont les formes les plus courantes d'acquisition de terres, la pression sur les terres augmentant constamment à mesure que la population augmente. La disponibilité et l'accès aux terres et aux logements pour les immigrants sont susceptibles d'être une source de conflit.</p> <p><i>Ces facteurs signifient que la capacité d'absorption de Beyla est faible.</i></p>	
<p>CAP 2: Moribadou</p>	<p>Moribadou est située sur la route N1, à environ 7 kilomètres à l'est du camp de Canga Est, à proximité du site minier proposé. Elle dispose d'un accès facile au centre majeur le plus proche, Beyla, à la principale voie de transport menant au site, la N1, ainsi qu'au site du Projet. Elle sera reliée à la nouvelle route d'accès à la mine à environ 4 km via la route Moribadou / Nionsomoridou. Moribadou a quelques emplois salariés, et des entreprises de services et de transformation à petite échelle dans des secteurs tels que le décorticage du riz, le concassage du café et la production de savon. Il y a aussi une production d'huile de palme avec un pourcentage élevé de travailleurs agricoles temporaires. Les données existantes suggèrent que l'emploi chez Simfer a été le seul motif significatif de migration vers Moribadou.</p>	<p><u>Gouvernance</u> : Les affaires quotidiennes du village sont administrées par le chef de secteur et le conseil des sages du secteur. Les capacités techniques et les ressources financières sont insuffisantes pour soutenir le développement local à long terme et la gestion des afflux.</p> <p><u>Infrastructures</u> :</p> <p><i>Eau</i> : Moribadou dispose d'un mélange de forages et de puits traditionnels. La rivière Darako constitue également une autre source d'eau. La distance moyenne à parcourir pour l'eau est d'environ 50 à 100 m. En 2022, les parties prenantes de toutes les localités ont signalé que la qualité et la disponibilité de l'eau potable avaient diminué au cours des 10 dernières années et, à Moribadou, en particulier, les parties prenantes ont affirmé que le Projet avait entraîné une pénurie d'eau potable, bien qu'il ait également été noté que le Projet avait fourni de l'aide</p>	<p>La combinaison de la forte attractivité de Moribadou pour les migrants et de sa faible capacité à absorber des flux migratoires importants entraîne un risque d'immigration important. À moins d'une gestion adéquate, l'immigration vers la CAP 2 induite par le Projet pourrait avoir des répercussions négatives importantes.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p>La population de Moribadou a connu une croissance importante, avec un afflux rapide durant les activités d'exploration du Projet à partir de 1996. Elle est passée de 500 habitants en 1996 à 8 078 en 2011, le taux d'afflux le plus élevé ayant été enregistré entre 2005 et 2010. Cependant, la population de Moribadou a diminué depuis 2014 pour atteindre environ 4 000 habitants en 2020. D'après l'EIES de 2012, la majorité des migrants arrivant à Moribadou (74 %) avaient été motivés à s'installer dans le village par la possibilité d'être employés par le Projet, malgré le fait qu'il y ait eu une baisse des activités du Projet pendant cette période. En 2022, les parties prenantes ont indiqué qu'il existait encore des espoirs de création d'emplois par le Projet, mais que ceux-ci ne se concrétisaient pas.</p> <p>La majorité des résidents de Moribadou sont des migrants : dans les quatre nouveaux quartiers du village où vivent la plupart des nouveaux demandeurs d'emploi, environ 20 % des ménages sont locataires, ce qui indique qu'ils viennent d'ailleurs, puisque la plupart des résidents locaux sont propriétaires de leur maison. Cela suggère que Moribadou pourrait continuer à fonctionner comme un centre d'immigration associé à la mine. Compte tenu des afflux migratoires passés, cette ville présente également une certaine diversité ethnique et une forte attractivité pour de nouveaux migrants.</p> <p>Lors des consultations menées à Moribadou en septembre 2011, les habitants de Moribadou ont indiqué qu'ils considéraient la croissance du village comme une chose positive. Cette situation était due en grande partie au fait que l'immigration se produisait à un rythme plus lent qu'en 2008 (quand elle pesait davantage sur les villageois) et que la plupart des personnes qui s'installaient à long terme avaient un emploi et étaient accompagnées de leur famille. En 2022, les parties prenantes de Moribadou ont signalé des impacts négatifs liés aux activités du Projet et à l'afflux migratoire. Elles ont notamment remarqué que le Projet avait attiré des demandeurs d'emploi dans la zone d'étude de la MIP, augmentant ainsi la pression sur la nourriture</p>	<p>pour la construction de puits d'eau. La disponibilité de l'eau avait également diminué en raison de l'insuffisance ou de l'absence d'entretien des puits.</p> <p><i>Assainissement/Déchets</i> : C'est à Moribadou que l'accès aux latrines est le plus élevé par rapport aux autres villages de la CRD, 76 % de la population y ayant accès (en 2008).</p> <p><i>Santé</i> : Un centre de santé situé à Moribadou dessert les habitants du village ainsi que les petits villages environnants.</p> <p><i>Éducation</i> : Il existe une école primaire dont la capacité et les ressources sont limitées pour absorber un grand nombre de nouveaux arrivants.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Les successions et les ententes familiales sont les formes les plus courantes d'acquisition de terres, avec environ 7 % seulement des terres ayant fait l'objet d'un achat. La disponibilité et l'accès aux terres et aux logements sont de plus en plus sous pression à mesure que la population augmente.</p> <p><i>Ces facteurs signifient que la capacité d'absorption de Moribadou est faible.</i></p>	

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p>disponible et entraînant la hausse de la prostitution, et qu'il avait provoqué une diminution des terres dédiées à l'agriculture.</p> <p>Il n'existe pas de données indiquant qu'il y ait eu une forte installation de communautés de réfugiés ou que l'installation de réfugiés ait eu un impact sur la dynamique migratoire du village. Ce facteur ne devrait donc pas avoir d'incidence sur l'attrait du lieu pour les immigrants.</p> <p><i>Ces caractéristiques rendent Moribadou attrayante pour les immigrants, ce qui entraîne un fort potentiel d'immigration.</i></p>		
<p>CAP 3: Nionsomoridou et Wataférédou I et II (nord-est de la zone de la mine)</p>	<p>Nionsomoridou est le centre administratif de la commune rurale de développement (CRD) de Nionsomoridou, située sur la route N1 entre Beyla et Kérouané. Il existe des routes qui relient ce village au camp de Canga Est, ce qui augmente son attrait pour les migrants en quête d'opportunités économiques. Les villages de Wataférédou I et II sont situés entre Nionsomoridou et la route d'accès à la mine et reliés par des routes secondaires et des pistes. Les deux villages pourraient être attrayants pour les migrants. La route reliant Nionsomoridou à Moribadou et au camp de Canga Est passe par Wataférédou II, qui sera la localité la plus proche de la route d'accès à la mine, à environ 2 km au sud, le long de la route de Moribadou. Wataférédou I sera le village le plus proche du camp d'hébergement (à environ 1,5 km) bien qu'il n'y ait pas de connexion routière.</p> <p>Nionsomoridou a connu une augmentation rapide de sa population entre 2005 et 2008 au cours des premières activités d'exploration. Il y a eu une émigration relativement soudaine en 2008, en réponse à un déclin de l'activité du Projet, avec un déclin constant de la population depuis. En 2022, les commentaires des parties prenantes indiquent qu'environ 5 % des ménages de la ville sont des demandeurs d'emploi. En 2008, la découverte d'un gisement de corindon près du village de Wataférédou II a conduit à un afflux éphémère de plus de 200 migrants sur une période d'un mois et la population a presque doublé par rapport à l'année précédente pour atteindre 280 habitants. La population actuelle de Wataférédou II est</p>	<p><u>Gouvernance</u> : En tant que sous-préfecture, Nionsomoridou dispose de certains systèmes de gouvernance, bien que les capacités et les ressources des autorités soient limitées. Les autres villages de la CAP sont représentés par un chef de secteur et par le conseil des sages, qui ne disposent pas des capacités techniques et des ressources financières nécessaires pour soutenir le développement local à long terme. La capacité globale de gestion d'un afflux migratoire conséquent demeure insuffisante.</p> <p><u>Infrastructures</u> :</p> <p>Les infrastructures de ces localités sont meilleures que la moyenne de la région, mais restent bien en deçà du niveau nécessaire pour faire face à une immigration importante.</p> <p><u>Eau</u> : En ce qui concerne l'approvisionnement en eau douce, Nionsomoridou dispose de forages, d'un puits traditionnel et d'eau en bouteille comme sources d'eau potable. Wataférédou I et Wataférédou II ont un forage et les deux localités ont des sources d'eau alternatives : les rivières Miya et Watakonin. En 2022, les parties prenantes ont déclaré que le Projet avait soutenu la construction du puits à Wataférédou I. La distance moyenne à parcourir pour l'eau est d'environ 100 m à Nionsomoridou et Wataférédou I et de 50 à 100 m à Wataférédou II. Les parties prenantes de toutes les localités ont également signalé que la qualité et la disponibilité de l'eau potable avaient diminué au cours des 10 dernières années, ce</p>	<p>La combinaison de la forte attractivité de la CAP 3 pour les migrants et de sa faible capacité à absorber des flux migratoires importants entraîne un risque d'immigration important. À moins d'une gestion adéquate, l'immigration vers la CAP 3 pourrait avoir des répercussions négatives importantes.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p>approximativement la même qu'en 2008 après avoir atteint un sommet de plus de 400 habitants en 2017. La population de Wataférédou I a presque doublé par rapport au chiffre de 2008 et est aujourd'hui de 283 habitants après avoir atteint un creux de 181 en 2017. L'histoire démographique de ces localités montre qu'elles ont été attrayantes pour les migrants par le passé et qu'elles sont susceptibles d'attirer des populations migrantes à l'avenir. En 2022, des parties prenantes issues des trois localités ont signalé des effets négatifs sur la cohésion communautaire à la suite du Projet.</p> <p>Nionsomoridou a quelques emplois salariés, et des entreprises de services et de transformation à petite échelle dans des secteurs tels que le décorticage du riz, le commerce d'huile de palme et le concassage du café. Il y a aussi des plantations avec un pourcentage élevé de travailleurs agricoles temporaires. En 2022, les commentaires des parties prenantes indiquent que certains résidents sont employés par le Projet, car ils ont mentionné leur insatisfaction à l'égard de la rémunération. Wataférédou II dispose également d'une diversité économique qui soutient les moyens de subsistance tels que la pêche, les petites entreprises, l'exploitation minière artisanale et la culture de plantations commerciales telles que l'huile de palme. La diversité des opportunités économiques permettra à ces localités d'accueillir plus facilement les migrants.</p> <p>Sur le plan ethnique, la population de Nionsomoridou est relativement homogène, ce qui peut être moins attrayant pour une population immigrante aux origines ethniques différentes.</p> <p>Dans l'ensemble, les bonnes liaisons de transport et la proximité des localités de la CAP 3 avec le site minier, la route d'accès à la mine, le camp et Beyla, combinées à l'histoire de ces localités en matière de soutien aux populations immigrantes et aux diverses opportunités économiques disponibles, signifient <i>qu'elles sont susceptibles d'être très attrayantes pour les immigrants.</i></p>	<p>qui est attribuable à la croissance démographique de Nionsomoridou (la disponibilité de l'eau a augmenté, mais la demande aussi) et aux activités du Projet à Wataférédou I et Wataférédou II (qui sont perçues comme ayant eu une incidence sur les cours d'eau plus petits qui ne sont plus disponibles).</p> <p><i>Assainissement/Déchets</i> : 63 % des ménages de Nionsomoridou et Wataférédou II avaient accès à des latrines en 2008, contre une moyenne régionale de 46,2 %.</p> <p><i>Santé</i> : Il existe un centre de santé communautaire à Nionsomoridou, avec des installations de santé très limitées. Le centre de santé le plus proche de Wataférédou I et II est à Moribadou, à 1,5 heure à pied.</p> <p><i>Éducation</i> : Il existe une école primaire à Nionsomoridou et une autre à Wataférédou II.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Aucune terre n'est achetée dans aucun des villages de la CAP, les successions et les ententes familiales étant les formes les plus courantes d'acquisition de terres. Le manque général d'infrastructures et le manque de terres disponibles à l'achat rendront difficile l'absorption des migrants par ces localités, bien que l'existence d'un comité d'immigration et d'un certain niveau de structures de gouvernance aideront la transition.</p> <p><i>Ces facteurs signifient que la capacité d'absorption de la CAP 3 est faible.</i></p>	

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
<p>CAP 4: Traoréla, Bangalidou, Kamandou, Lamadou, Worono, Mandou et Banko (au nord-ouest)</p>	<p>Les villages situés dans le CAP 4 sont situés sur les pentes ouest de la chaîne du Simandou, de l'autre côté de la crête par rapport au site de la mine et à son accès. En conséquence, la plupart d'entre eux auront un accès très limité au site minier en raison du manque de routes dans la région. Le plus grand village, Traoréla, est très éloigné par la route et n'est facilement accessible qu'en certaines saisons. Mandou, Lamadou et Banko ne sont reliés que par des pistes. Les exceptions sont Bangalidou (situé sur la N1 venant de Kérouané près de l'embranchement ferroviaire et également à moins de 5 km de Nionsomridorou) et Kamandou (situé près du tracé de l'embranchement ferroviaire mais sans connexion routière). Ces deux localités sont donc susceptibles d'être plus attrayantes pour les immigrants que les autres localités de cette CAP, bien que Bangalidou soit susceptible d'être plus attractif que Kamandou.</p> <p>Traoréla a une population relativement faible (environ 800 en 2020), bien qu'elle ait connu des fluctuations liées à la MIP rapide associée aux activités d'exploration de la mine. Cela est dû au fait qu'elle se trouve sur la route d'accès au camp d'Ouéliba, qui était le principal centre d'activités d'exploration au cours des premières années. La population a atteint un pic de plus de 1 000 habitants en 2011 et de nouveau en 2017, mais elle est depuis retombée un peu en deçà des niveaux de 2008, probablement en raison de l'émigration liée au ralentissement des activités du Projet et au changement de son emplacement par rapport à la route d'accès au camp du Projet. En raison de ces fluctuations, cette localité est relativement diversifiée sur le plan ethnique. Les villages de Banko et de Mandou comptaient respectivement 558 et 222 habitants en 2011/2012 au moment de l'EIES de 2012, et la majorité de la population était originaire de la région. Cela indique que les villages n'avaient pas connu de migration induite par le Projet.</p> <p>La majorité des habitants de Traoréla semblent dépendre de l'agriculture pour leur subsistance, avec des moyens de subsistance alternatifs limités à disposition des immigrants, ce qui peut en faire une destination moins attrayante. Cependant,</p>	<p><u>Gouvernance</u> : Ces villages étant relativement petits, les localités de la CAP 4 se caractérisent par une capacité de gouvernance et une autorité limitées à l'échelle locale. Elles sont représentées par un chef de secteur et un conseil des sages, qui manquent de capacités techniques et de ressources financières pour soutenir le développement local à long terme. Dans le reste de la CAP, la capacité des institutions à absorber les immigrants est limitée.</p> <p><u>Infrastructures</u> : Les infrastructures de santé, d'assainissement et d'éducation sont limitées dans toute la CAP. En l'absence d'informations spécifiques sur Bangalidou, on suppose que sa capacité est similaire à celle des autres villages de la CAP.</p> <p><u>Eau</u> : Lamadou et les autres localités semblent dépendre de rivières, de ruisseaux ou d'étangs, à l'exception de Traoréla qui a également deux forages dont un seul fonctionne. La distance à parcourir pour s'approvisionner en eau est d'environ 800 m à Lamadou et d'environ 200 m à Traoréla. Tant à Traoréla qu'à Lamadou, la disponibilité et la qualité de l'eau ont diminué au cours des 10 dernières années parce que plusieurs cours d'eau ne sont plus disponibles, ce que les parties prenantes ont attribué aux activités du Projet. De plus, les parties prenantes ont indiqué que le village avait besoin d'un meilleur approvisionnement en eau potable afin de réduire le nombre de maladies d'origine hydrique causées par la consommation d'eau non potable. Toute augmentation de la migration vers ces autres localités exacerberait les problèmes actuels d'approvisionnement en eau.</p> <p><u>Assainissement/Déchets</u> : Selon l'EIES de 2012, en moyenne 62,3 % des ménages de la CAP interrogés ont accès à des latrines, ce qui est supérieur à la moyenne régionale de 46,2 %. Cependant, cette moyenne cache une grande disparité au sein de la CAP.</p> <p><u>Santé</u> : la plupart des villages sont entre 2 et 2,5 heures à pied de leur centre de santé le plus proche.</p>	<p>Bien que la CAP 4 ait une <u>faible</u> capacité à absorber d'importants afflux de migrants, elle est également jugée <u>peu</u> attrayante pour les immigrants. Par conséquent, le risque global d'immigration est considéré comme mineur.</p> <p>La seule exception est le village de Bangalidou, qui est considéré comme présentant un risque <u>modéré</u> d'immigration compte tenu de son attrait jugé <u>moyen</u>, de sa localisation et de sa faible capacité d'absorption.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p>d'autres villages de la CAP présente davantage de diversité sur le plan économique, notamment Banko, Lamadou et Mandou, où la pêche et la culture du café sont courantes. À Lamadou, la culture de l'huile de palme et la chasse sont également répandues.</p> <p>En raison de l'emplacement de la majorité de ces villages et de leur faible accessibilité par la route qui mène à la mine, ils sont peu susceptibles d'attirer un grand nombre d'immigrants associés au Projet.</p> <p><i>Dans l'ensemble, les villages de la CAP 4 présentent une <u>faible</u> attractivité pour les immigrants, à l'exception peut-être de Bangalidou, où l'attrait est probablement <u>moyen</u>.</i></p>	<p><i>Éducation</i> : les villages ne disposent pas tous de leur propre école primaire. L'école primaire de Lamadou n'est pas opérationnelle, Traorela dispose d'une école élémentaire et d'une madrassa.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Aucune terre n'est achetée dans aucun des villages de la CAP. Les tensions et les conflits passés entre les habitants de Traoréla et les communautés d'éleveurs peules suggèrent qu'il y a une pénurie locale de terres dans le village et une forte concurrence quant à l'accès aux terres.</p> <p><i>Dans l'ensemble, la capacité d'absorption des villages de cette CAP est <u>faible</u>.</i></p>	
<p>CAP 5: Dandano, Silafarala, Touréla (au sud-ouest), Korèla et Naouinzou</p>	<p>Les villages de cette CAP sont tous situés à l'écart des centres d'activité de la mine et ne sont pas accessibles par la route depuis la mine ou depuis la principale voie de transport vers la mine qui longe la N1. En tant que tels, ils ne devraient pas être attractifs pour les immigrants en quête d'opportunités économiques associées à la mine. En outre, le réseau routier est clairsemé dans la région et les conditions de déplacement d'un village à l'autre sont souvent difficiles. S'il est possible de circuler en saison sèche, les routes peuvent être dangereuses et souvent impraticables en saison des pluies.</p> <p>Presque tous les villages de la CAP disposent de plusieurs moyens de subsistance, bien que Dandano soit le seul village avec une économie diversifiée et des opportunités économiques variées. À ce titre, Dandano a connu une MIP limitée au cours des activités d'exploration, avec 150 personnes (3,5 % de la population) ayant immigré dans la localité entre 2008 et 2012. Au moment de l'EIES de 2012, la majorité des personnes vivant dans le reste de la CAP 5 étaient originaires de la région.</p> <p><i>Dans l'ensemble, les faibles niveaux d'accès aux villages de la CAP, en particulier entre les villages et le site minier, signifient que l'attractivité de la CAP 5 pour les immigrants est <u>faible</u>.</i></p>	<p><i>Gouvernance</i> : La CRD de Kouankan est l'organe du gouvernement local de la CAP. Elle est responsable de l'administration, des infrastructures, des transports, de la gestion urbaine, de l'environnement, de l'hygiène, de l'assainissement, des services sociaux, des services économiques, du développement local et de l'urbanisme. Dans les autres domaines, chaque village est représenté par un chef de secteur et un conseil des sages. Toutefois, les institutions locales de gouvernance ne disposeraient pas des capacités et des ressources suffisantes pour réagir efficacement à une immigration rapide et conséquente.</p> <p><i>Infrastructures</i> : Les infrastructures de santé et d'éducation sont limitées dans toute la CAP 5.</p> <p><i>Eau</i> : La CAP dispose de 12 puits de forage, dont 6 sont opérationnels.</p> <p><i>Assainissement/Déchets</i> : Selon l'EIES de 2012, 62 % des ménages de la CAP interrogés ont accès à des latrines (un chiffre supérieur à la moyenne régionale de 46,2 %).</p> <p><i>Santé</i> : seuls les villages de Dandano et de Naouinzou disposent d'un poste sanitaire intégré. Les villageois des autres localités doivent marcher jusqu'à 3 heures pour atteindre un centre de santé.</p>	<p>Bien que la CAP 5 ait une <u>faible</u> capacité à absorber d'importants afflux de migrants, elle est également jugée <u>peu</u> attrayante pour les immigrants. Par conséquent, le risque global d'immigration est considéré comme étant mineur et probablement non significatif.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
		<p><i>Éducation</i> : seuls les villages de Dandano, Korèla et Naouinzou ont des écoles primaires. Les villageois des autres localités doivent marcher jusqu'à 1,5 heure pour atteindre une école.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Aucune terre n'est achetée dans aucun des villages de la CAP.</p> <p><i>Les faibles niveaux de capacité institutionnelle, conjugués aux faibles niveaux d'infrastructure dans l'ensemble de la CAP, signifient que sa capacité d'absorption globale est faible.</i></p>	
<p>CAP 6 : Baladou (Bonodou), Foma et Kankoro (au sud-est)</p>	<p>Les villages de cette CAP sont relativement proches de la mine, mais ils ne sont pas accessibles par la route depuis la mine ou depuis la principale voie de transport vers la mine qui longe la N1. En général, le réseau de transport est constitué de voies ferrées, et les déplacements d'un village à un autre sont souvent difficiles, surtout pendant la saison des pluies. Les villages de Baladou et de Kankoro sont inaccessibles en saison. À Foma, il manque un pont. Une accessibilité médiocre dans l'ensemble réduira l'attrait des villages de cette CAP pour les immigrants.</p> <p>Cela est confirmé par le fait qu'en 2012, la majorité des personnes vivant dans la CAP 6 en étaient originaires, et qu'à ce jour cette zone n'a pas connu d'immigration significative au cours des activités du Projet. Par exemple, les retours des parties prenantes en 2022 ont indiqué que seulement 2 % environ des ménages étaient locataires (potentiellement des demandeurs d'emploi) plutôt que propriétaires.</p> <p>Bien que la majorité des villages de la CAP 6 semblent dépendre de l'agriculture, et principalement de la culture du riz, pour leur subsistance, l'économie locale se diversifie de plus en plus. L'extraction artisanale de l'or et du diamant est courante, tout comme la production d'huile de palme, de cacao et de café. Les petits commerces, l'artisanat, les services et les petites entreprises commencent également à se développer. Cela pourrait rendre la région légèrement plus attrayante pour les immigrants. Toutefois, il est probable que les migrants se</p>	<p><i>Gouvernance</i> : Au sein de la CAP, le village de Foma relève de la préfecture et de la CU de Beyla, tandis que les villages de Baladou et Kankoro relèvent de la sous-préfecture et de la CRD de Nionsomoridou. La CRD prend en charge l'administration, les infrastructures, les transports, la gestion urbaine, l'environnement, l'hygiène, l'assainissement, les services sociaux, les services économiques, le développement local et l'urbanisme. Dans les autres domaines, chaque village est représenté par un chef de secteur et un conseil des sages. Toutefois, comme pour les autres CAP, la capacité institutionnelle et la capacité à faire face à une immigration significative sont limitées.</p> <p><i>Infrastructures</i> :</p> <p><i>Eau</i> : aucun des villages de la CAP n'a de puits foré, de puits cimenté ou d'accès à l'eau potable. Les sources d'eau sont des rivières ou des ruisseaux et la distance moyenne à parcourir pour s'approvisionner en eau à Foma est d'environ 200 m. Selon les commentaires des parties prenantes de 2022, la disponibilité et la qualité de l'eau ont diminué au cours des 10 dernières années et il faut améliorer l'approvisionnement en eau potable pour réduire le nombre de maladies d'origine hydrique.</p> <p><i>Assainissement/Déchets</i> : Selon l'EIES de 2012, tous les villages ont accès à des latrines (bien qu'au sein des villages, en moyenne, seulement 46,3 % des ménages de la CAP interrogés</p>	<p>La CAP 6 a une faible capacité à absorber d'importants afflux de migrants et elle est jugée peu attrayante pour les immigrants. Par conséquent, le risque global d'immigration est jugé faible.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p>tournent vers des localités plus proches du site minier et/ou de l'embranchement ferroviaire, et mieux desservis.</p> <p><i>Les faibles niveaux d'accès aux villages de la CAP, et entre eux et le site minier, sont légèrement compensés par les opportunités économiques dans la région, ce qui signifie que le potentiel d'immigration vers la CAP 6 est <u>faible</u>.</i></p>	<p>ont accès à des latrines, soit un peu plus que la moyenne régionale de 46,2 %).</p> <p><i>Santé</i> : aucun village n'a de poste sanitaire intégré les temps de marche jusqu'à l'établissement de santé le plus proche varient de 1,5 à 3 heures.</p> <p><i>Éducation</i> : tous les villages de la CAP ont une école primaire.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Aucune terre n'est achetée dans aucun des villages de la CAP.</p> <p><i>Dans l'ensemble, la capacité institutionnelle limitée et l'insuffisance des infrastructures signifient que la capacité d'absorption des villages de cette CAP est <u>faible</u>.</i></p>	
<p>CAP 7 : Kissiboula, Piyaro, Morisangarédou, Kéoulendou, Boubaro, Mamoridou et Wawakoro (sur les routes d'accès à Beyla)</p>	<p>La CAP 7 comprend les villages situés le long et à proximité de la route N1 qui rejoint Beyla depuis l'ouest et le sud. Kéoulendou, Kissiboula et Piyaro se situent à l'ouest, près de la piste d'atterrissage et de la jonction avec la nouvelle route d'accès à la mine qui a été proposée. Dans l'ensemble, compte tenu de leur proximité avec la mine ainsi qu'avec Beyla, ces villages sont susceptibles d'être très attrayants pour les migrants à la recherche d'opportunités économiques liées aux projets. Toutefois, la plupart des villages de la CAP 7 n'ont pas connu d'afflux important associé aux activités d'exploration à ce jour et la majorité des habitants de la zone sont originaires de la région.</p> <p>Kéoulendou est le village de la CAP 7 disposant de la plus grande diversité économique, principalement en raison de sa proximité avec Beyla. En outre, le village compte un nombre important de jeunes ayant un emploi salarié. Avec l'agriculture, les petites entreprises, en particulier la fabrication de charbon de bois, semblent devenir de plus en plus populaires, tout comme les autres métiers, l'artisanat, les services et les petites entreprises. De manière générale, cependant, les moyens de subsistance alternatifs à disposition des immigrants au sein de la CAP sont limités, ce qui peut réduire l'attrait du village pour les migrants.</p>	<p><i>Gouvernance</i> : Tous les villages de la CAP relèvent de la préfecture et de la CU de Beyla. La CU de Beyla est l'organe du gouvernement local de la CAP. Elle est responsable de l'administration, des infrastructures, des transports, de la gestion urbaine, de l'environnement, de l'hygiène, de l'assainissement, des services sociaux, des services économiques, du développement local et de l'urbanisme. De plus, chaque village est représenté par un chef de secteur et un conseil des sages. Cependant, comme dans d'autres CAP, les institutions locales de gouvernance souffrent d'un manque de capacités institutionnelles et organisationnelles locales et il est peu probable que ces autorités aient la capacité et les ressources nécessaires pour réagir efficacement à une immigration rapide et conséquente.</p> <p><i>Infrastructures</i> :</p> <p>Les infrastructures de la CAP sont également limitées et similaires à celles de la CAP 6.</p> <p><i>Eau</i> : En 2012, il a été constaté que tous les villages bénéficiaient d'un approvisionnement en eau potable. En 2022, il a été noté que chaque quartier de Morisangarédou dispose de son propre puits et que la distance moyenne pour s'approvisionner en eau est d'environ 50 à 100 m.</p>	<p>La CAP 7 est d'un attrait moyen pour les immigrants, mais elle a une faible capacité d'absorption. Par conséquent, le risque global d'immigration est jugé modéré.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p>Les villages de cette CAP seront toutefois attractifs pour les migrants en raison de leurs bonnes liaisons de transport avec la mine et Beyla, mais cette attractivité pourrait être compensée par les opportunités économiques limitées dans la région. Elle peut également être compensée par la proximité de ces villages avec les grandes villes de Beyla et Nionsomoridou, qui se révéleront probablement plus attractives pour les migrants potentiels.</p> <p><i>L'attractivité de ces villages est donc considérée comme moyenne.</i></p>	<p><i>Assainissement/Déchets</i> : Selon l'EIES de 2012, tous les villages de la CAP ont accès à des latrines. De plus, en moyenne, 71 % des ménages de la CAP interrogés ont accès à des latrines, soit bien plus que la moyenne régionale de 46,2 %. Le travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022 indique que les installations sanitaires non améliorées sont la norme dans la zone d'étude de la MIP car il n'y a ni réseau sanitaire ni système d'égouts.</p> <p><i>Santé</i> : aucun village n'a de poste sanitaire intégré.</p> <p><i>Éducation</i> : tous les villages ont des écoles primaires.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Aucune terre n'est achetée dans aucun des villages de la CAP.</p> <p><i>Dans l'ensemble, ces villages sont susceptibles de bénéficier de structures de gouvernance légèrement plus solides que celles de certaines autres CAP, mais ils souffrent malgré tout d'infrastructures insuffisantes, ce qui signifie que leur capacité d'absorption est faible.</i></p>	
<p>CAP 8: Mafindou et Banankoro (entre la N1 et Morabidou)</p>	<p><i>Banankoro et Mafindou sont situés sur une route secondaire menant au site minier, juste à côté de la route principale N1 venant de Beyla. Le village de Mafindou a connu une augmentation importante de sa population entre 1996 et 2008, en lien avec les activités d'exploration, et pourrait donc être à nouveau exposé à une nouvelle hausse du risque d'immigration. La majorité des habitants de Banankoro sont nés ici, car le village n'a pas connu d'afflux de migrants pendant les activités d'exploration minière.</i></p> <p><i>La majorité des habitants de Mafindou semblent dépendre de l'agriculture pour leur subsistance, avec un pourcentage relativement élevé de travailleurs agricoles temporaires. Cependant, la culture de plantations commerciales telles que l'huile de palme, l'exploitation minière artisanale et l'élevage deviennent courants à Mafindou et Banankoro. De manière générale, les moyens de subsistance alternatifs à disposition des</i></p>	<p><i>Gouvernance</i> : Mafindou et Banankoro sont tous deux gérés par un chef de secteur et un conseil des sages du village. Ces autorités n'auront probablement pas la capacité et les ressources nécessaires pour réagir efficacement à une immigration rapide et conséquente.</p> <p><i>Infrastructures</i> :</p> <p><i>Eau</i> : Les deux villages ont accès à l'eau potable.</p> <p><i>Assainissement/Déchets</i> : Selon l'EIES de 2012, une faible proportion (38 %) de la population a accès à des latrines à Banankoro. Ce chiffre monte à 75 % à Mafindou. Le travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022 indique que les installations sanitaires non améliorées sont la norme dans la zone d'étude de la MIP car il n'y a ni réseau sanitaire ni système d'égouts.</p>	<p>La CAP 8 a une faible capacité à absorber d'importants afflux de migrants et elle est jugée d'attractivité moyenne pour les immigrants (cela s'applique particulièrement à Mafindou, compte tenu de son histoire). Par conséquent, le risque global d'immigration est jugé modéré.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
	<p><i>immigrants sont limités, ce qui peut réduire l'attractivité des villages pour les migrants.</i></p> <p><i>Les bonnes liaisons de transport et l'emplacement de ces villages à proximité de Moribadou et de Beyla signifient qu'ils sont susceptibles de présenter une attractivité moyenne pour les migrants, malgré le manque comparatif d'autres opportunités économiques qu'ils offrent.</i></p>	<p><i>Santé : l'établissement de santé le plus proche de ces deux villages est à Moribadou, qui se trouve à 1,5 à 3 heures de trajet.</i></p> <p><i>Éducation : Les deux villages ont une école primaire.</i></p> <p><i>Terres/Logements : Aucune terre n'est achetée dans aucun des villages.</i></p> <p><i>Dans l'ensemble, la capacité institutionnelle limitée et l'insuffisance des infrastructures signifient que la capacité d'absorption des villages de cette CAP est faible.</i></p>	
<p>CAP 9: Manankoro et Boola (sur la N1 au sud)</p>	<p>Les villages de la CAP 9 sont situés sur la route principale de transport vers la mine, la route N1 venant de N'Zérékoré. Cependant, les distances qui séparent Boola de Beyla et de la mine sont très longues, et Manankoro n'est pas relié à la route principale, ce qui réduit l'attrait de ces deux localités pour les migrants.</p> <p>On ne dispose d'aucune information sur la population et la diversité ethnique de ces villages, et on ne dispose que de peu d'informations détaillées sur les moyens de subsistance et les opportunités économiques dans ces villages. Ils sont susceptibles d'être principalement axés sur la subsistance. Leurs bonnes liaisons de transport vers le marché peuvent signifier que les villageois ont la possibilité de vendre leurs produits plus facilement que ceux de certaines autres CAP.</p> <p><i>Dans l'ensemble, la distance de ces villages par rapport à Beyla et au site minier signifie que leur attractivité pour les migrants potentiels est probablement faible.</i></p>	<p><u>Gouvernance</u> : Il n'existe pas d'informations détaillées sur l'infrastructure et la capacité institutionnelle des villages dans la CAP 9, mais on s'attend à ce qu'ils aient un profil globalement semblable aux autres CAP de la zone d'étude. La plupart des villages sont certainement gérés par un chef de secteur et un conseil des sages du village, et il est peu probable que ces autorités aient la capacité et les ressources nécessaires pour réagir efficacement à une immigration rapide et conséquente.</p> <p><u>Infrastructures</u> :</p> <p>Les établissements de santé et d'éducation sont supposés être peu nombreux et de piètre qualité ; il y a un centre de santé à Boola mais il est sous-financé. On suppose que l'accès à l'eau douce et les infrastructures d'assainissement sont limités.</p> <p><i>Globalement, la capacité de ces villages à absorber les migrants est probablement faible.</i></p>	<p>La faible capacité des villages de la CAP 9 à absorber les immigrants est compensée par le fait que les immigrants sont peu susceptibles d'être attirés dans la région. Par conséquent, le risque global d'immigration dans la CAP 9 est considéré comme mineur.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
<p>CAP 10: Moribiendou, Féréboridou, Férédou, Camaradou et Kérouané (autour de l'embranchement ferroviaire)</p>	<p>En 2022, les parties prenantes de Camaradou, Féréboridou et Férédou n'ont signalé aucun changement sur leur territoire depuis le début du Projet, car ces localités sont situées à distance du site minier. Les parties prenantes ont signalé que dans la ville de Kérouané, environ 10 % des ménages sont locataires plutôt que propriétaires et qu'il s'agit généralement de migrants ou de fonctionnaires qui doivent vivre en ville. La ville de Kérouané est située entre les sites de construction et d'exploitation de la mine et de l'embranchement ferroviaire, ce qui pourrait la rendre plus attrayante pour les immigrants. En 2022, des parties prenantes ont rapporté que des prestataires qui construisent la voie ferrée louent les propriétés dans les villes et les villages pour séjourner dans des hôtels locaux ou dans des camps (voir le tableau 18.11).</p> <p><i>Globalement, la distance qui sépare la ville de Kérouané de Beyla, de l'embranchement ferroviaire et du site minier signifie que son attractivité pour les migrants potentiels sera probablement faible. Cependant, cette ville étant plus grande et se trouvant à mi-chemin de la mine et du chemin de fer (et d'après les commentaires des parties prenantes de 2022), elle pourrait être attrayante pour les immigrants liés à l'embranchement ferroviaire et son attractivité est jugée <u>moyenne</u>. En ce qui concerne les autres villages, plus proches de l'embranchement ferroviaire, l'attractivité sera probablement <u>faible</u> compte tenu des activités limitées à entreprendre le long de l'embranchement ferroviaire et à la gare de triage de la mine.</i></p>	<p><u>Gouvernance</u> : La plupart des villages sont gérés par un chef de secteur et un conseil des sages du village, et il est peu probable que ces autorités aient la capacité et les ressources nécessaires pour réagir efficacement à une immigration rapide et conséquente. La ville de Kérouané dispose d'une structure de gouvernance urbaine existante fournissant une base, bien que limitée, à partir de laquelle développer et soutenir les systèmes de gouvernance qui seront nécessaires à la gestion des impacts du Projet.</p> <p><u>Infrastructures</u> :</p> <p><u>Eau</u> : Dans la ville de Kérouané, la disponibilité de l'eau potable a augmenté au cours des 10 dernières années, les habitants ayant creusé leurs propres puits. De l'eau est également disponible aux robinets de la ville. De plus, des forages, des puits traditionnels et de l'eau en bouteille sont également utilisés. Selon les retours des parties prenantes de 2022, même s'il existe une installation centrale qui fournit de l'eau partout en ville, il faut actuellement la réparer. Moribiendou, Féréboridou et Férédou ont recours à un mélange de forages (Féréboridou), de puits traditionnels (Moribiendou, Férédou) et de rivières/ruisseaux (Férédou, Féréboridou). La distance moyenne à parcourir pour s'approvisionner en eau est d'environ 400 m à Féréboridou et 650 m à Férédou. Camaradou a un forage public avec une distance à l'eau d'environ 400 m. Féréboridou, Férédou et Camaradou ont tous déclaré en 2022 que la disponibilité de l'eau potable avait diminué au cours des 10 dernières années, car la population a augmenté, mais pas les sources d'eau. À Moribiendou, les parties prenantes ont signalé que le puits financé par le Projet ne fonctionnait plus et que les sources d'eau s'étaient tarées.</p> <p><u>Assainissement/Déchets</u> : Le travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022 indique que les installations sanitaires non améliorées sont la norme dans la zone d'étude de la MIP car il n'y a ni réseau sanitaire ni système d'égouts.</p>	<p>La faible capacité des villages de la CAP 10 à absorber les immigrants (à l'exception de la ville de Kérouané) est compensée par le fait que les immigrants sont peu susceptibles d'être attirés dans la région. Par conséquent, le risque global d'immigration dans la CAP 10 est considéré comme mineur.</p> <p>La ville de Kérouané a une capacité d'absorption des migrants moyenne et est susceptible d'avoir une attractivité moyenne, de sorte que le risque global d'immigration vers la ville de Kérouané est <u>modéré</u>.</p>

CAP	Caractéristiques de la zone	Capacité d'absorption	Analyse du risque de MIP
		<p><i>Santé</i> : Il n'y a pas de centre de santé à Moribiedou ou dans ses environs. Le centre de santé et la pharmacie les plus proches sont à Nionsomoridou (40 minutes) et l'hôpital le plus proche à Beyla (2 heures). Pour Camaradou et Ferebidou, le centre de santé le plus proche est à 30 minutes de là, à Kounsankoro, et l'hôpital est à 2 heures de trajet, dans la ville de Kérouané. La ville de Kérouané dispose d'un hôpital et d'un centre de santé.</p> <p><i>Éducation</i> : Moribiedou et Ferebidou ont une école élémentaire, Camaradou a une école élémentaire non opérationnelle, Feredou n'a pas d'école. La ville de Kérouané compte 40 écoles de différents niveaux, la grande majorité (31) étant des écoles élémentaires.</p> <p><i>Terres/Logements</i> : Aucune terre n'est achetée dans les villages à l'exception de la ville de Kérouané.</p> <p><i>Dans l'ensemble, la capacité de ces villages (à l'exception de la ville de Kérouané) à absorber les migrants est probablement <u>faible</u>. En ce qui concerne la ville de Kérouané, cette capacité sera probablement moyenne.</i></p>	

18.3.5 Résumé des risques liés à la migration induite par le Projet

La présente section s'appuie sur l'analyse du tableau 18.9 pour fournir un résumé des risques de migration induite par le Projet dans chacune des CAP, en identifiant les « points sensibles » probables en termes de MIP au niveau des localités qui constituent les CAP (tableau 18.10).

Tableau 18.10 Résumé des risques liés à la migration induite par le Projet

Attractivité de la zone	Capacité d'absorption		
	Élevée	Moyenne	Faible
Faible	Négligeable	Négligeable	Mineur (CAP 4, CAP 5, CAP 6, CAP 9)
Moyen	Mineur	Modéré (CAP 10, ville de Kérouané)	Modéré (CAP 4 (Bangalidou), CAP 7, CAP 8, CAP 10)
Élevée	Mineur	Modéré	Majeur (CAP 1, CAP 2, CAP 3)

18.3.5.1 Zones à risque de MIP majeur

Le tableau 18.10 suggère qu'il existe trois principaux points sensibles au risque d'immigration dans la zone d'étude de la MIP : Beyla (CAP 1), Moribadou (CAP 2) et Nionsomridorou, Wataféredou I et II (CAP 3). Parmi ceux-ci, Beyla est la plus préoccupante en raison de son attractivité très élevée pour les migrants, de sa faible capacité d'absorption de personnes supplémentaires, de son histoire avec la migration liée aux activités du Projet et de sa position en tant que centre majeur de la région. Moribadou (CAP 2) a connu des niveaux élevés d'immigration associée au Projet, mais on ne pense pas qu'elle encoure un tel risque dans les phases futures du Projet en raison des liaisons de transport qui ne dirigeront pas les migrants à travers le village. Parmi les villages de la CAP 3, Nionsomridorou est celui qui risque de connaître la plus forte migration interne puisqu'il est le plus grand et le mieux relié, mais Wataféredou I et II connaîtront également un risque important du fait de leur proximité par rapport à la route d'accès à la mine et à la base-vie, ainsi que de leur petite taille et de leur faible capacité.

18.3.5.2 Zones à risque de MIP modéré

Les villages situés aux abords de Beyla, comme Kéoulendou, Kissiboula, Piyaro (CAP 7) et Mafindou (CAP 8), sont également vulnérables au risque modéré d'effets néfastes de la migration induite par le Projet. Parmi les villages de la CAP 7, ceux qui sont situés à proximité de la piste d'atterrissage et de la nouvelle route d'accès à la mine pourraient être les plus vulnérables par rapport à la migration interne puisqu'ils disposent des meilleurs axes de transport à la fois vers Beyla et la mine. Mafindou (CAP 8) a connu une vague de migration interne lors des activités d'exploration du fait de son emplacement sur une route d'accès à la mine. Les villages des CAP 9 et 10 pourraient également présenter un risque modéré de migration induite par le Projet, la ville de Kérouané étant la plus préoccupante étant donné les impacts cumulatifs potentiels de la mine et de l'embranchement ferroviaire et le chevauchement avec les activités de WCS, ce qui pourrait nécessiter une approche coordonnée de la gestion de la MIP. Bangalidou, dans la CAP 4, pourrait présenter un risque modéré de migration induite par le Projet car ce village a un niveau d'attractivité potentiellement plus élevé que les autres villages de la CAP 4.

18.3.5.3 Zones à risque de MIP mineur

Foma, Baladou, Kankoro et d'autres villages de la CAP 6 devraient connaître des niveaux d'immigration mineurs, bien que certaines localités puissent être plus attractives que d'autres. Traoréla et les autres villages de la CAP 4 (à l'exception de Bangalydou) devraient connaître uniquement un faible niveau de risque lié à l'immigration. Dandano, Kotia, Mamaroudou et d'autres villages de la CAP 5 devraient présenter un risque mineur de migration induite par le Projet et il est peu probable qu'ils connaissent des niveaux significatifs d'immigration.

Toutefois, la plupart des villages mentionnés sont susceptibles de connaître de courtes périodes d'immigration rapide dans une certaine mesure, liées à la perception de nouvelles opportunités générées par le développement et l'extension du Projet. Cela pourrait concerner la phase de construction initiale et toutes les extensions pouvant survenir tout au long du Projet. Ces brusques accroissements démographiques sont susceptibles de se stabiliser et même de s'inverser assez rapidement à mesure que les niveaux d'opportunité réels deviennent évidents. Les impacts d'afflux aussi rapides et de leur inversion se feront probablement ressentir de façon plus aigüe dans les plus petites communes telles que Wataférédou I et II (CAP 3) et les villages des CAP 7 et CAP 8, comme ce fut le cas à Traoréla lors de la phase d'exploration, pendant laquelle l'emplacement du village sur l'axe principal vers la zone d'exploration a attiré un grand nombre de personnes à la recherche d'un emploi dans le petit village.

18.4 Vue d'ensemble des impacts de la migration induite par le Projet

Les conclusions de la présente étude des risques indiquent qu'un niveau important de MIP se produira dans la Zone d'étude. Cette migration se concentrera probablement dans les plus grandes localités de Beyla, Nionsomoridou et Moribadou, mais pourrait s'étendre dans des localités plus petites et dans la campagne environnante, en particulier le long des corridors de transport.

En l'absence de mesures d'atténuation, le principal impact de cette MIP sera l'augmentation significative de la population, jusqu'à potentiellement doubler voire tripler la population actuelle dans la zone d'étude de la MIP, l'expansion physique rapide des villes et des villages, et le développement informel en périphérie et le long des routes et des voies à l'approche des localités. Cela aura des conséquences importantes sur l'utilisation et la disponibilité des terres, ainsi que sur l'aménagement du territoire qui en découle pour les autorités traditionnelles et locales. C'est ce qu'illustre l'essor du logement informel à Moribadou ces dernières années, avec une importante immigration de personnes en provenance des préfectures voisines et d'ailleurs en Guinée et en Afrique de l'Ouest. Des bidonvilles se sont développés le long des routes reliant le camp de Canga Est et la N1, et dans une moindre mesure, sur la route reliant Moribadou à Wataférédou II et Nionsomoridou (CAP 2 et 3). Cela est principalement dû à l'immigration et à la volonté des gens de s'installer à proximité d'opportunités professionnelles et économiques potentielles.

Cette augmentation de la population et cet accroissement de la demande de biens et de services auront des effets positifs, tels qu'un développement économique et une diversification, accrus, comme cela a déjà été le cas à Moribadou. La situation donnera également lieu à une certaine évolution sociale positive pour les membres non vulnérables des communautés, qui seront en mesure d'exploiter ces nouvelles opportunités et ces changements. En revanche, elle aura également des effets négatifs qui, s'ils ne sont pas gérés, auront des répercussions importantes sur l'environnement physique, naturel, culturel et socioéconomique. Les principales conclusions des autres chapitres de l'EIES de 2024 liés aux impacts de la MIP en l'absence de mesures d'atténuation sont résumées dans le tableau 18.11.

Tableau 18.11 Résumé des impacts prévus et des impacts identifiés par les parties prenantes en matière de MIP

Chapitre de l'EIES 2024	Impacts prévus et impacts identifiés par les parties prenantes
Chapitre 6 : Milieux aquatiques, Chapitre 15 : Aspects socio-économiques	<p>La MIP augmentera la pression sur les ressources en eau pour les communautés locales en raison de la demande d'eau potable et d'eau pour l'agriculture de la part des migrants entrants, en particulier en ce qui concerne les impacts suivants identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les impacts (critiques) les plus importants des cours d'eau en ce qui concerne l'approvisionnement en eau des communautés devraient se produire au nord-ouest et au nord-est d'Ouéléba (Traoréla et Nionsomoridou respectivement) pendant la durée de vie de la mine et après sa fermeture ; • Des impacts majeurs sont également prévus pour les approvisionnements le long de la rivière Woron et de la rivière Dianiworo à Touréla au milieu et à la fin de la vie de la mine, et par conséquent pour le Soumourou à Kakano qui est alimenté par ces deux rivières. Les débits de base dans le bassin versant du Woron devraient ensuite remonter à des niveaux plus élevés que les niveaux actuels après la fermeture de la mine ; et • Dans certaines zones de la rivière Miya, en amont de Nionsomoridou, il semble que le débit du cours d'eau principal soit utilisé pour irriguer les cultures de riz. Les effets seraient dans une large mesure atténués par le fait que les débits d'inondation sont utilisés pour irriguer le riz et que ces débits sont moins affectés par la variation des débits de base ; néanmoins, l'effet peut être exacerbé par une « perte » d'environ 5 % de la zone du bassin versant supérieur englobé dans le périmètre de la mine ainsi que par la perte consécutive de ruissellement naturel de surface.
Chapitre 11 : Utilisations des ressources et déchets non minéraux	<p>La MIP entraînera une augmentation générale des quantités de déchets solides et d'eaux usées devant être éliminées par la population locale, ce qui, compte tenu des pratiques généralement mauvaises de gestion des déchets dans la zone d'étude de la MIP, aura des répercussions sur la qualité des sols, de l'eau et de l'environnement dans les endroits où les déchets sont éliminés et les effluents d'eaux usées rejetés.</p>
Chapitre 15 : Aspects socio-économiques, Chapitre 13 : Patrimoine culturel	<p>La mise en valeur des terres pour le logement, la culture et le pâturage au profit des immigrants augmentera la pression sur les ressources environnementales terrestres, y compris la perte d'habitats importants pour la biodiversité et de sites importants pour le patrimoine culturel.</p>
Chapitre 12 : Biodiversité	<p>L'accroissement de la population augmentera également la pression sur la biodiversité par la hausse de la chasse et de la cueillette des ressources naturelles, y compris la viande de brousse, le poisson, les plantes alimentaires et médicinales, le bois de chauffage et le charbon de bois, entre autres ressources naturelles, et par l'augmentation générale de l'activité humaine dans la région, qui perturbera les espèces sensibles. À mesure que l'accès à des zones plus accessibles deviendra limité par le développement et la conversion à l'agriculture dictés par la MIP, cette situation est susceptible d'entraîner un accès accru à des zones qui ont généralement été moins exposées à l'exploitation en raison de leur moindre accessibilité et qui ont donc conservé une valeur de biodiversité plus élevée (voir le chapitre correspondant).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'immigration des employés du Projet et de leur famille, des demandeurs d'emploi et des prestataires de services augmentera la pression sur les ressources locales, comme les combustibles (bois ou charbon de bois) et la nourriture (viande de brousse, par exemple), destinées à la consommation directe ou à la commercialisation.</i>
Chapitre 13 : Patrimoine culturel Chapitre 15 : Aspects socio-économiques	<p>Le patrimoine culturel intangible et le bien-être de la communauté peuvent être menacés par l'érosion des traditions, des valeurs et des connaissances locales à la suite de l'afflux de personnes provenant d'autres régions et de différentes traditions.</p> <p>Au cours du travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022, les parties prenantes de la zone d'étude de la MIP ont soulevé les impacts suivants liés au Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les parties prenantes interrogées ont fait état d'une diminution de la cohésion communautaire à : Beyla, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou et Foma. Les parties prenantes ont jugé que les changements suivants étaient attribuables au Projet : augmentation de la criminalité (vol), impact négatif sur les traditions locales (les jeunes sont moins intéressés par la religion, les divorces ont augmenté parce que certains maris ne peuvent pas égaler les revenus des employés de Rio Tinto Simfer, conflits entre employés et chômeurs).</i>

Chapitre de l'EIES 2024	Impacts prévus et impacts identifiés par les parties prenantes
Chapitre 16 : Utilisation des terres et moyens de subsistance, Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés	<p>L'affectation des terres aux logements des migrants, la demande des migrants en terres de culture et de pâturage ainsi que la concurrence pour les ressources naturelles en nourriture, en eau, en bois de chauffage et autres ressources naturelles auront des répercussions sur les moyens de subsistance des populations locales. Cela réduira la disponibilité de la nourriture et de l'eau, avec des conséquences sur la nutrition et la santé, et en particulier sur les groupes vulnérables tels que les femmes et les pauvres, qui dépendent davantage des moyens de subsistance. Les impacts identifiés dans d'autres chapitres de l'EIES (impacts résiduels mineurs à modérés) comprennent l'évolution des modes de subsistance agricoles, les impacts sur l'exploitation minière artisanale et les activités de subsistance connexes ainsi que les impacts sur les services écosystémiques provisoires, qui sont tous identifiés comme étant causés et/ou exacerbés par la MIP.</p> <p>Au cours du travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022, les parties prenantes de la zone d'étude de la MIP ont soulevé les impacts suivants liés au Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Toutes les localités visitées, à l'exception de Morisangarédou, s'inquiétaient du fait que les flux migratoires élevés augmentaient le risque de vol d'animaux et qu'il y aurait une réduction des pâturages et de l'accès à ces terres en raison de l'utilisation des terres par le Projet.</i> • Les parties prenantes (notamment les responsables communautaires et les femmes) interrogées à Beyla, Kérouané, Féréboridou, Férédou, Foma, Lamadou, Nionsomridorou ont fait part de leurs préoccupations quant à la perte de terres agricoles représentant une source majeure de revenus et de ressources découlant de l'affectation des terres à la construction de logements et/ou d'embranchement ferroviaire. • <i>À Moribadou, les parties prenantes ont signalé que le Projet avait attiré des demandeurs d'emploi dans la zone d'étude de la MIP, ce qui a accru la pression sur la disponibilité de la nourriture.</i>
Chapitre 12 : Biodiversité, Chapitre 17 : Main-d'oeuvre et conditions de travail	<p>L'accroissement de la population, la demande de biens et de services ainsi que les contraintes qui pèsent sur l'offre du fait de la pression exercée sur les ressources contribueront à l'inflation des prix locaux et à l'augmentation de la vulnérabilité économique des populations locales, en particulier de celles qui sont déjà vulnérables. Ainsi, l'inflation des prix locaux risque d'accentuer la disparité économique entre les sexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'augmentation de la masse monétaire provenant des salaires des employés et de l'immigration entraînera une inflation locale et contribuera à une commercialisation accrue des ressources locales.</i> <p>Au cours du travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022, les parties prenantes de la zone d'étude de la MIP ont soulevé les impacts suivants liés au Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dans la ville de Beyla et le village de Nionsomridorou, les parties prenantes ont attribué la hausse générale des prix dans la zone d'étude de la MIP à la présence du Projet.</i> • <i>À Moribadou, les parties prenantes ont signalé que le Projet avait attiré des demandeurs d'emploi dans la zone d'étude de la MIP, ce qui a accru la prostitution. À Moribadou, Nionsomridorou, Morisangarédou et Beyla, les parties prenantes du secteur de l'éducation ont exprimé des préoccupations quant à l'effet de l'afflux migratoire lié au Projet sur l'augmentation du coût de la vie.</i> • Des parties prenantes de la ville de Kérouané et ses environs ont rapporté que des prestataires qui construisent l'embranchement ferroviaire louent les propriétés dans les villes et les villages pour séjourner dans des hôtels locaux ou dans des camps et que ce phénomène a provoqué une augmentation considérable du prix des loyers et des marchandises⁷.
Chapitre 15 : Aspects socio-économiques	<p>Les systèmes traditionnels d'occupation, de propriété et de distribution des terres peuvent être compromis par une concurrence accrue pour les terres et par la coexistence de différentes attentes en ce qui concerne les droits fonciers et la propriété foncière parmi les migrants. Le chapitre 15 anticipe des impacts résiduels modérés associés à l'évolution de l'affectation des terres, aux changements liés à la propriété des terres/au statut des régimes fonciers existants ainsi qu'à la réduction de l'accès aux terres agricoles, aux ressources naturelles et à la disponibilité de la nourriture. Bien que ces impacts ne soient pas tous une conséquence directe de la MIP, tous sont exacerbés par la MIP.</p>

⁷ Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés

Chapitre de l'EIES 2024	Impacts prévus et impacts identifiés par les parties prenantes
Chapitre 15 : Aspects socio-économiques	<p>Des tensions peuvent surgir en raison des attentes non satisfaites en matière d'emploi et de développement économique en conséquence de la concurrence entre les populations locales et les immigrants. Ces facteurs peuvent être exacerbés par les avantages réels ou perçus des immigrants. Il pourra également y avoir une évolution de la dynamique des relations au sein de chaque localité mais aussi entre les localités et les autorités à mesure que les taux de croissance démographique des différentes localités divergeront et que les nouveaux arrivants apporteront des traditions et des attentes différentes.</p> <p>Au cours du travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022, les parties prenantes de la zone d'étude de la MIP ont soulevé les impacts suivants liés au Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les parties prenantes interrogées ont fait état d'une diminution de la cohésion communautaire à : Beyla, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou et Foma. Les parties prenantes ont jugé que les changements suivants étaient attribuables au Projet : augmentation de la criminalité (vol), impact négatif sur les traditions locales (les jeunes sont moins intéressés par la religion, les divorces ont augmenté parce que certains maris ne peuvent pas égaler les revenus des employés de Rio Tinto Simfer, conflits entre employés et chômeurs).</i> • <i>Les dirigeants communautaires de Moribadou ont fait part de leurs préoccupations quant à l'augmentation de la prostitution et des contacts avec les femmes mariées. Ils ont estimé que les personnes qui viennent dans les communautés et qui ne respectent pas la morale et la dignité du village ainsi que celles des femmes mariées devraient faire l'objet de sanctions de la part de Rio Tinto Simfer.</i>
Chapitre 15 : Aspects socio-économiques, Chapitre 16 : Utilisation et propriété des terres	<p>La MIP accroît la pression sur les infrastructures et les services locaux (assainissement, éducation, santé, etc.) qui sont déjà tous limités, augmentant la pression sur les ressources des administrations locales et augmentant les risques d'impacts sur la santé, l'éducation et le bien-être associés au manque d'accès à ces services. Les infrastructures, les capacités et les services de santé et d'éducation sont particulièrement restreints dans la zone d'étude de la MIP, qui n'est déjà pas en mesure de fournir efficacement des soins de santé et une éducation à la population locale actuelle.</p> <p>Au cours du travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022, les parties prenantes de la zone d'étude de la MIP ont soulevé les impacts suivants liés au Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>À Moribadou, Nionsomoridou et Kérouané, les parties prenantes du secteur de l'éducation ont fait part de leurs préoccupations concernant l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes en raison de l'influx migratoire lié au Projet.</i>
Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés	<p>L'immigration risque d'introduire de nouvelles maladies dans la zone et d'augmenter la transmission et de l'incidence des maladies existantes du fait de l'arrivée dans la zone de nouvelles personnes porteuses, du transport de vecteurs de maladies depuis d'autres zones, d'une densité de population plus élevée voire d'une potentielle surpopulation, d'une activité sexuelle accrue, du défrichage de végétations offrant une protection contre les maladies et d'un accès plus restreint à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement. L'augmentation de la violence et du harcèlement fondés sur le sexe est également identifiée comme étant causée et exacerbée par la MIP. Le chapitre 15 l'évalue comme un impact résiduel modéré.</p> <p>Au cours du travail de terrain réalisé dans le cadre de l'étude socioéconomique de base de 2022, les parties prenantes de la zone d'étude de la MIP ont soulevé les impacts suivants liés au Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les parties prenantes interrogées à Beyla, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou et Foma ont déclaré que l'afflux avait entraîné la propagation de maladies, en particulier de maladies sexuellement transmissibles, et de mauvaises habitudes de santé telles que l'augmentation du tabagisme.</i> • <i>Plusieurs parties prenantes interrogées ont fait part de leurs préoccupations concernant la poursuite de cette hausse des infections sexuellement transmissibles associée à la mise en œuvre du Projet.</i> • <i>Les femmes de Wataférédou I, Wataférédou II, Lamadou et Féréboridou ont exprimé leurs préoccupations quant à l'augmentation du sentiment d'insécurité, à leur peur accrue du viol et à la multiplication des vols dans la zone, des fléaux attribués aux migrants.</i> • <i>Sans mentionner spécifiquement la violence sexiste, les femmes de Traoréla, Camaradou et Lamadou ont exprimé leurs préoccupations quant à l'augmentation du sentiment d'insécurité associé à la présence de migrants dans la zone.</i> <p><i>Les dirigeants communautaires de Féréboridou ont également fait part de leurs préoccupations quant à l'augmentation potentielle du nombre d'infections sexuellement transmissibles résultant du Projet.</i></p>

La majeure partie de l'impact devrait se produire pendant la construction et les premières années d'exploitation, avec un niveau plus faible d'impact en continu pendant la durée de vie des exploitations minières. À la fermeture de la mine,

certaines des pressions découlant de la MIP pourraient être allégées à mesure que les gens se déplaceront ailleurs, mais cet effet devrait être assez faible. En effet, la durée de vie de la mine signifie que les migrants restés dans la zone seront alors devenus des membres à part entière des communautés locales.

18.5 Atténuation des risques liés à la migration induite par le Projet

18.5.1 Plan de gestion de la migration induite par le Projet

Le projet a élaboré un plan de gestion de la migration induite par le Projet (PG MIP) (Volume 2) consacré aux mesures déployées pour :

- Éviter ou minimiser la migration induite par le Projet dans la mesure du possible ;
- Gérer et orienter le flux d'immigrants conformément aux objectifs de planification régionale ; et
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux impacts environnementaux et sociaux négatifs et maximiser les avantages de la migration induite par le Projet.

Le présent chapitre et les chapitres de l'EIES indiqués dans le tableau 18.10 présentent une série de mesures précises visant à gérer les impacts environnementaux et sociaux de la migration induite par le Projet. Ces mesures sont détaillées dans le plan de gestion environnementale et sociale (Volume 2) qui inclut le PG MIP. Les principales mesures d'atténuation spécifiques à la MIP et qui ont déjà fait l'objet d'un accord avec le Gouvernement de la République de Guinée dans le cadre de l'EIES 2012 figurent dans le tableau 18.2 et sont abordées par le PG MIP. Les autres mesures susceptibles de concerner les impacts de la MIP ainsi que certaines nouvelles mesures d'atténuation relatives à la MIP qui n'entrent pas dans le champ d'application du PG MIP sont gérées par l'intermédiaire des plans de gestion spécifiques pertinents. Il s'agit notamment du plan de gestion de la santé et de la sécurité communautaires, du plan de gestion sociale et du plan de gestion de la biodiversité, ainsi que des processus de mise en œuvre des diverses activités du Projet.

Le plan de gestion de la MIP (Rio Tinto, 2022), daté d'avril 2022, « définit la stratégie et les mesures globales de gestion de la MIP à l'échelle du Projet. L'une des stratégies du Plan de gestion de la MIP concerne les activités de développement économique régional (DER), qui comprennent des initiatives et des programmes axés sur la collaboration dans des zones géographiques suffisamment éloignées du Projet, vise principalement pour servir de facteur d'attraction à l'écart de la ZI sociale et à décourager la migration induite par le Projet dans le périmètre du Projet.

Le plan de gestion de la MIP couvre les six domaines clés qui seront mis en œuvre et déployés par le Projet, comme le détaille le tableau 18.11.

Tableau 18.12 Éléments clés du plan de gestion de la MIP

Domaine stratégique du PG MIP	Mesures	Mesures d'atténuation pertinentes
Cadre organisationnel de la société pour la gestion de la MIP	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion de la MIP. • Processus de communication bidirectionnel efficace entre le Projet et les principales parties prenantes externes sur les problématiques de MIP ; • Collaboration entre le Projet et les communautés locales pour la gestion de la MIP, y compris des comités d'immigration ancrés dans les communautés. • Autorisation accordée aux communautés locales de formuler des propositions de développement communautaire local sur la concession et dans l'interface de la concession afin d'atténuer les impacts de la MIP. • Intégration dans la stratégie de communication d'un protocole informant les communautés à grande échelle quant aux règles et aux procédures de recrutement et d'emploi du Projet par le biais d'une grande variété de médias, dont la presse, les émissions de radio et les bureaux locaux du Projet. <p>Activités en cours au moment de la rédaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la zone du Projet, des comités de gestion communautaire de la MIP ont déjà été mis sur pied et leurs membres ont reçu une formation sur les méthodes visant à décourager la migration vers leur localité. Ces comités sont soutenus par les préfets et les maires locaux. • Des sessions de sensibilisation de la communauté ont déjà été organisées dans certaines communautés à l'intention des jeunes désireux d'obtenir un emploi. Les équipes du Projet expliquent que les personnes en recherche d'emploi n'ont pas à quitter leur domicile pour postuler. Les postes non qualifiés sont réservés aux communautés voisines du site minier, tandis que les postes semi-qualifiés et qualifiés peuvent faire l'objet de candidatures en ligne. Les membres de la communauté sont également guidés dans le processus de candidature par des démonstrations et des exemples. • Les initiatives de développement communautaire dans la zone du Projet comprennent l'amélioration ciblée des infrastructures (écoles, centres de santé, puits, etc.). Cela aidera les communautés hôtes à accueillir les migrants et à réduire la pression sur les infrastructures existantes limitées. 	153, 208, 262, 238,1, 237, 238,2, 241, 242.1-5
Suivi et reporting de la MIP	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données MIP auprès des comités de liaison par le Projet grâce à la télédétection et aux enquêtes sur le terrain • Rapports de suivi de la MIP • Évaluations du risque de MIP <p>Activités en cours au moment de la rédaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe MIP surveille de près les communautés touchées pour détecter les signes avant-coureurs de migration. Un programme de suivi complet est mis en œuvre. Il comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Surveillance géospatiale - les données utilisées à l'annexe 18 : Étude de base de la MIP, sont tirées de la surveillance géospatiale et des rapports 2019-2022. ○ Des recensements réguliers des migrants entrants et sortants sont effectués au niveau de chaque localité par le biais d'enquêtes et à l'aide d'informations provenant des comités communautaires de gestion de la MIP. 	237, 243

Domaine stratégique du PG MIP	Mesures	Mesures d'atténuation pertinentes
Planification spatiale et développement des points sensibles à la MIP désignés dans la zone d'étude de la MIP et les interfaces	<p>Sur les territoires à risque de MIP qui sont sous le contrôle direct du Projet, ou sur les territoires à risque de MIP qui sont en interface immédiate avec le territoire contrôlé par le Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les comités de liaison, réserver et protéger les ressources naturelles et améliorer les services écosystémiques par l'exercice participatif de la planification foncière par la communauté. • Prévenir ou décourager l'apparition de points sensibles à la MIP. • Prévenir, atténuer et gérer les impacts environnementaux et sociaux des points sensibles à la MIP qui apparaissent. • <i>Mettre en œuvre un cadre de planification spatiale pour les points sensibles à la migration (nœuds présentant des signes avant-coureurs qui indiquent qu'une migration à grande échelle est sur le point de se produire) dans les localités proches des installations ou des activités du Projet (généralement des villages de réinstallation, des logements pour la main-d'œuvre, etc.).</i> • <i>Soutenir la préparation d'un plan de développement spatial et de zonage de l'affectation des terres.</i> • <i>Soutenir l'élaboration de plans de zonage des villages pour les localités à haut risque d'immigration, afin d'orienter le développement lié à l'immigration vers des zones définies où les impacts seront réduits au minimum et d'encourager les populations locales à rester dans leurs villages (voir l'axe de travail D dédié à la MIP.)</i> • <i>Inclure explicitement la prise en compte des impacts de l'immigration sur la biodiversité et les ressources naturelles, et l'intégration des réponses appropriées dans le programme global (voir les axes de travail D et la stratégie DER en matière de MIP).</i> 	152,11, 153, 228,4, 237, 239,1, 240, 242.1-4
Aménagement du territoire et développement de zones désignées du Projet	<p>Au niveau des interfaces clés entre le Projet et les communautés régionales sur les territoires qui ne sont pas sous le contrôle du Projet, mais qui sont nécessaires à son exploitation, faciliter l'aménagement du territoire et le contrôle de l'affectation des terres de zones spécifiques en vue de gérer la migration induite par le Projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Désigner des zones de Projet et préparer des schémas directeurs d'aménagement et de développement du territoire.</i> • <i>Entreprendre la planification et le développement urbains dans les grands centres (p. ex. Beyla) pour accueillir les immigrants, en complément de la planification du logement et des infrastructures destinés aux employés du Projet.</i> 	86, 152,11, 228,4, 237, 264, 240, 241, 242.1-3
Prise en compte et gestion des risques migratoires induits par le Projet incluses dans tous les plans détaillés de gestion environnementale et sociale	<p>Voici quelques exemples d'intégration planifiée de la gestion des risques liés à la MIP dans d'autres plans de gestion environnementale et sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Intégration d'un protocole d'échange bidirectionnel régulier d'informations liées à la sécurité entre le Projet et les forces de l'ordre locales dans le cadre du plan de gestion de la santé et de la sécurité des communautés.</i> • <i>Intégration d'un programme de sensibilisation dans le plan de gestion sociale afin d'alerter les communautés locales quant aux risques sociaux négatifs associés à l'immigration, en particulier en ce qui concerne le risque de niveaux élevés de violences sexistes, de maladies transmissibles, de consommation excessive de drogues, etc.</i> • <i>Intégration d'une mesure dans le système de gestion des griefs du Projet permettant à toute personne, y compris les migrants, de faire part aux comités de liaison communautaires de ses griefs liés à l'immigration en vue de les résoudre.</i> 	152,11, 153, 215, 237, 238,4, 239.1-4

Domaine stratégique du PG MIP	Mesures	Mesures d'atténuation pertinentes
	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de mesures dédiées à la MIP dans le plan de gestion de la santé et de la sécurité du Projet (PGSSP) afin de traiter les risques pour la santé liés aux migrations, tels que le risque de VIH/MST, d'accidents de la route et de pression sur les services de santé. 	
Stratégie collaborative de développement économique régional	<p>Concevoir, développer et mettre en œuvre les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la planification du développement régional qui encourage la répartition des opportunités sur une zone plus grande afin d'éviter la concentration des attraits sur les sites clés du Projet et de permettre aux économies locales et régionales de se diversifier sur un vaste territoire et de s'affranchir du Projet, en vue d'éviter l'apparition de points sensibles à la MIP. Aider à l'identification et à la démarcation des zones de transition pour les localités, les entreprises et le commerce informel en prévision d'un afflux de personnes et de la hausse des demandes de logement associées, dans le but de diriger les futurs schémas d'installation et de prévenir l'installation illégale. 	105,15, 228,4, 237, 240, 244

18.5.2 Impacts résiduels de la migration induite par le Projet

Il est difficile de prédire avec une grande fiabilité l'effet des mesures décrites ci-dessus en termes de réduction de l'importance de la MIP, car il y a trop de variables et d'incertitudes à prendre en compte. Rio Tinto Simfer surveillera la MIP à toutes les étapes de l'élaboration du Projet afin d'éclairer les mesures d'atténuation, y compris par la gestion adaptative.

18.6 Synthèse des conclusions

Le Projet devrait entraîner des niveaux élevés de MIP, en l'absence de gestion spécifique, avec un afflux de personnes dans la Zone d'étude du début de la construction en 2023 jusqu'à environ 2050. Les principaux endroits où les migrants sont susceptibles d'être attirés et où le risque d'impact négatif de la MIP est le plus élevé sont Beyla, Nionsomoridou ainsi que les villages voisins de Wataférou I et II, Moribadou et d'autres villages près de Beyla, de la N1 et de la nouvelle route d'accès à la mine. La majeure partie de la MIP devrait se produire durant la phase 1 de la construction (2012-2025) et les phases 1 et 2 de la construction (2028-2029), mais elle devrait se poursuivre au cours de la phase d'exploitation à un rythme plus lent. La croissance démographique et la demande de terres et de logements qui en découle devraient donc continuer sur leur lancée pendant de nombreuses années. Les villages peuvent également connaître de courtes périodes de MIP rapide liées à la perception de nouvelles opportunités associées au développement du Projet, à divers moments de sa durée de vie. Cependant, ces brusques accroissements démographiques sont susceptibles de se stabiliser et même de s'inverser assez rapidement à mesure que les niveaux d'opportunités réels deviennent évidents.

Les principaux effets de la MIP seront l'augmentation de la population et l'expansion rapide des villes et des villages qui en résultera, ainsi que le développement incontrôlé de bidonvilles en dehors des localités existantes. Cela impactera les environnements social, économique, naturel, culturel et physique (évalués dans d'autres chapitres), notamment en ce qui concerne les ressources en eau et la pollution, la biodiversité, le patrimoine culturel, l'utilisation des terres et les moyens de subsistance, les structures sociales, la vie communautaire et la santé communautaire. La MIP génère également un risque de conflits avec la population locale résultant de la concurrence pour les terres, l'eau et les ressources naturelles, de la concurrence vis-à-vis des opportunités liées au Projet et de l'érosion des valeurs et des traditions culturelles.

La mise en œuvre du Plan de gestion de la migration induite par le Projet sera le principal moyen de faire face aux impacts de la MIP. Ce plan continuera de se développer en s'appuyant sur les activités déjà en cours dans le cadre du Projet. Le plan de gestion de la MIP suivra une approche hiérarchisée des mesures d'atténuation qui priorisera la minimisation de la MIP dans la mesure du possible ; l'aménagement du territoire et d'autres mesures visant à gérer et à diriger l'afflux de migrants vers des endroits appropriés conformément aux objectifs de planification du développement régional, les initiatives de développement économique régional visant à créer des opportunités économiques alternatives au Projet attrayantes, et les mesures d'atténuation visant à gérer les impacts environnementaux et socioéconomiques résultant de l'arrivée de migrants.

Le suivi et l'évaluation se poursuivront tout au long du Projet et serviront à examiner et à mettre à jour le Plan de gestion de la MIP si nécessaire et d'appliquer des mesures de gestion adaptative si nécessaire, y compris au cours de la période qui précédera la fermeture de la mine.

18.7 Références

- Austin, P. et A. Bruce, 2013. *Managing Population Influx to Large Mines*. Conférence Social Responsibility in Mining, Santiago, Chili, 2013.
- Bainton N., V. Vivoda, D. Kemp, J. Owen et J. Keenan, 2017. *Project-Induced In-Migration and Large-Scale Mining : A Scoping Study*. Centre for Social Responsibility in Mining (CSRSM), Université du Queensland. Disponible sur : <https://www.csrsm.uq.edu.au/media/docs/1486/csrsm-2017-projectinducedmigrationlargescalemining.pdf>.
- Banque mondiale, 2016. Gestion des risques d'effets négatifs sur les communautés découlant de l'influx temporaire de main d'œuvre découlant de projets.
- Dobbin International, Inc. et Ergo Strategy Group, 2019. *Stratégie pour le développement durable de la préfecture de Boké*. Préparé pour PAGSEM, le ministère des Mines de Guinée et la Banque mondiale.
- Environmental Resources Management (ERM), 2023. Étude socioéconomique de base - Mine et embranchement ferroviaire de Simandou. Réf. n° 0635781, mai.
- Rio Tinto Simfer, 2020. Données de suivi du Projet 2008-2020.
- Rio Tinto Simfer, 2021. Rapport de suivi (géospatial) de la MIP du Projet Oct. 2021.
- Rio Tinto Simfer, 2022. Rapport de suivi (géospatial) de la MIP du Projet avril 2022.
- Rio Tinto, 2012. *Projet Simandou - Étude d'impact social et environnemental*. Préparé pour Rio Tinto London Ltd., 19 mai.
- Rio Tinto, 2015. Cadre d'Immigration du Projet Simandou.
- Société financière internationale, 2009. « Projets et personnes : Manuel de gestion de la migration induite par un projet ».